



RAPPORT DE GESTION – EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2020 ET 2019

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Solutions Bien-Être Inc. (« Neptune », la « Société » ou la « Compagnie »), anciennement Neptune Technologies et Bioressources Inc. incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga »), SugarLeaf Labs, Inc. (« SugarLeaf »), 9354-7537 Québec Inc. et Neptune Holding USA, Inc. pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019 est basée sur les états financiers consolidés audités de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 10 juin 2020. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise », la « Compagnie » et la « Société » font référence à Neptune Solutions Bien-Être Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA » et « \$ US » font référence au dollar canadien et au dollar américain, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend entre autres tout renseignement ou énoncé concernant notre capacité à développer, à produire, à fournir, à promouvoir ou à générer quelque revenu découlant de la vente de produits à base de cannabis et à base de chanvre dans le marché légal.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du

présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise deux mesures financières ajustées, le bénéfice sectoriel ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA sectoriel ajusté) et le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA ajusté) pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS se composent d'ajustements tirés des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir les résultats de la Société du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA sectoriel ajusté et le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce que la Société estime que ces mesures fournissent de l'information pertinente sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La méthode de calcul du BAIIA sectoriel ajusté et du BAIIA ajusté de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA sectoriel ajusté en ajoutant au bénéfice sectoriel (à la perte sectorielle) les amortissements, la rémunération à base d'actions et la dépréciation du goodwill avant les dépenses corporatives. Neptune calcule son BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les charges financières nettes, les amortissements et la charge d'impôt sur le résultat et en soustrayant le recouvrement d'impôt sur le résultat et les produits financiers nets. D'autres éléments tels la rémunération à base d'actions, les provisions pour litiges, les frais d'acquisition, la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, la dépréciation du goodwill et les indemnités de départ et coûts reliés sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont également ajoutés puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. L'ajustement de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Un rapprochement du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) avant les dépenses corporatives avec le BAIIA sectoriel ajusté et un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA ajusté sont présentés plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Neptune est une société diversifiée et entièrement intégrée axée sur la santé et le bien-être. Neptune redéfinit la santé et le bien-être par l'entremise de ses marques phares destinées aux consommateurs Forest Remedies^{MC} et Ocean Remedies^{MC}. La Société met en place un vaste portefeuille de produits naturels, à base de plantes, durables et à but particulier axés sur le style de vie, ainsi que de biens de consommation courante sur les marchés clés de la santé et du bien-être, notamment ceux du chanvre, des nutraceutiques, des soins personnels et de l'entretien ménager. Forte de plusieurs décennies d'expertise en matière d'extraction et de formulation d'ingrédients spécialisés, Neptune est un fournisseur de premier plan de solutions clés en main de développement de produits et de chaîne d'approvisionnement pour les entreprises et les gouvernements dans plusieurs secteurs verticaux, notamment les produits légaux à base de cannabis et de chanvre, les nutraceutiques et les biens de consommation courante fournis en marque blanche. La Société dispose d'une infrastructure de chaîne d'approvisionnement très flexible et peu coûteuse qui peut être étendue, réduite ou adaptée à des catégories de produits adjacentes afin de s'ajuster rapidement à la demande du marché. Neptune a son siège social à Laval, au Québec, et possède une usine de production de 50 000 pieds carrés à Sherbrooke, au Québec, ainsi qu'une usine de 24 000 pieds carrés en Caroline du Nord. Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Fondée en 1998, Neptune était auparavant une société de biotechnologie. Elle a mené certaines des premières recherches sur les bienfaits pour la santé de l'huile de krill et sur la structure moléculaire de « phospholipide » plus facile à absorber des gras qu'elle contient. Neptune a obtenu une famille de brevets portant sur un processus d'extraction ainsi que sur la composition et sur le mode d'emploi.

De 2003 à 2017, à son usine de Sherbrooke, au Québec, Neptune a extrait des oméga-3 du krill congelé et vendu de l'huile de krill en vrac à de grandes sociétés nutraceutiques et du secteur de la santé et du bien-être partout dans le monde. En 2017, Neptune a cessé ses activités de production d'huile de krill en vrac et vendu ses droits de propriété intellectuelle et ses stocks de krill à Aker BioMarine pour 34 millions de dollars américains. Neptune a conservé son matériel d'extraction et une installation moderne très automatisée, et elle a fait un virage stratégique vers le secteur du cannabis. Une partie du produit de la vente des droits de propriété intellectuelle et des stocks de krill a servi à financer la transition vers le secteur du cannabis et la modernisation de l'usine de Sherbrooke afin de respecter les exigences strictes de Santé Canada relativement au cannabis.

Notre équipe de spécialistes de l'extraction apporte à la Société une expertise précieuse qui a facilité son passage à l'extraction de cannabinoïdes. Notre installation de production à Sherbrooke est dotée de mesures et d'équipements de sécurité robustes qui permettent d'améliorer les pratiques de fabrication. Nous exploitons également un laboratoire dans notre usine de Sherbrooke, ce qui nous permet de mener des recherches, de mettre au point de nouveaux produits et d'effectuer des analyses de contrôle de la qualité à l'interne.

Le 4 janvier 2019, nous avons reçu notre licence de transformation du cannabis de Santé Canada. La licence de Santé Canada permet à Neptune de manipuler du cannabis séché, de fabriquer et de purifier des extraits de cannabis et de l'huile de cannabis, et de vendre ses produits et services à d'autres titulaires de licence. En mars 2019, Neptune a produit et livré ses premiers lots commerciaux d'extraits de cannabis à des clients interentreprises depuis son usine autorisée et certifiée BPP (bonnes pratiques de production) située à Sherbrooke, au Québec.

Le 14 juin 2019, Neptune a reçu, de Santé Canada, les amendements de licence qui comprenaient l'agrandissement des zones d'activités liées au cannabis pour inclure une nouvelle salle d'extraction où Neptune transforme la biomasse utilisant un procédé d'extraction à l'éthanol froid. Neptune a opté pour la technologie d'extraction à l'éthanol froid en raison de sa vitesse, qui pourrait être jusqu'à 5 fois plus rapide que notre matériel d'extraction au CO₂ grâce à son efficacité énergétique, puisqu'elle consomme jusqu'à 2 fois moins d'énergie que notre technologie à base de CO₂. Notre procédé d'extraction à l'éthanol froid, combiné au degré élevé d'automatisation de l'usine de Neptune à Sherbrooke, devrait positionner la Société en tant qu'extracteur de cannabinoïdes à faible coût au Canada.

L'amendement de Santé Canada reçu le 14 juin 2019 incluait aussi l'agrandissement d'une salle d'encapsulation où Neptune produit des capsules d'huile de cannabis en utilisant la technologie Licaps® concédée sous licence par Lonza Group AG. L'équipement d'encapsulation a une capacité pouvant atteindre 200 millions de capsules annuellement. La technologie Licaps® permet d'offrir des produits distincts grâce à ses diverses options de systèmes de libération, de couleurs et de marquage. Elle est en outre efficace pour la production de lots de formulations variables et multiples.

Le 24 juillet 2019, Neptune a conclu l'acquisition des actifs de SugarLeaf, transformateur de chanvre établi en Caroline du Nord. Neptune a versé une contrepartie initiale à SugarLeaf de 23 737 \$ (18 062 \$ US), soit 15 770 \$ (12 000 \$ US) en trésorerie et 1 587 301 actions ordinaires d'une valeur de 7 967 \$ (6 062 \$ US) (la « transaction avec SugarLeaf »).

Par l'intermédiaire de SugarLeaf, Neptune a établi une chaîne d'approvisionnement pour l'extraction du chanvre aux États-Unis et a acquis une installation de 24 000 pi² située dans l'importante région du sud-est des États-Unis. L'installation à la fine pointe de traitement à l'éthanol froid de SugarLeaf a une capacité de transformation annuelle de 1 500 000 kg de biomasse et utilise du chanvre cultivé par des agriculteurs autorisés aux États-Unis conformément aux lois fédérales et étatiques afin de produire des extraits de chanvre de haute qualité à large spectre et à spectre complet. Le marché américain du chanvre se développe rapidement et représente une occasion significative pour l'industrie des produits de consommation.

Neptune exerce aussi des activités de solutions de nutrition clés en main, dont des services comme l'approvisionnement en matières premières, la formulation, le contrôle de la qualité et l'assurance de la qualité pour des ingrédients dérivés des oméga-3 et du chanvre qui sont livrés sous différentes formes (gélules, capsules et liquides). Les anciens clients de la Société dans les secteurs des nutraceutiques et de la santé et du bien-être ont manifesté un intérêt important pour s'approvisionner en produits finis infusés au CBD et en ingrédients en vrac.

STRATÉGIE

La vision de Neptune est de fournir des solutions de bien-être qui mènent à une santé et à un bien-être optimaux. Notre mission est de mettre à profit notre expertise scientifique et en matière d'innovation pour créer et fournir à nos clients interentreprises et au grand public les produits nutritionnels et les solutions de bien-être les meilleurs qui soient.

Marchés – Canada

Selon un rapport publié par RBC Marché des Capitaux en décembre 2018, les dépenses en cannabis au Canada sont similaires aux dépenses consacrées aux vins et spiritueux. Selon RBC, le passage du marché illicite au marché légal devrait dépasser 80 % d'ici 2022. Selon RBC, le marché canadien récréatif du cannabis dans le commerce de gros devrait atteindre 3,4 milliards de dollars d'ici 2022, le marché à des fins médicales représentant une valeur supplémentaire de 1 milliard de dollars. Neptune estime que le marché canadien des nutraceutiques et du bien-être pour les produits à base de CBD constitue également une occasion importante qui pourrait se développer au fil du temps.

Marchés – États-Unis

Selon un rapport publié par Cowen Washington Research Group en février 2019, le marché des extraits de chanvre et du CBD aux États-Unis devrait représenter 16 milliards de dollars américains d'ici 2025, ce qui comprend les produits nutraceutiques, les produits topiques, les boissons, les produits alimentaires, les produits de beauté et les produits de vapotage. Dans un rapport sommaire publié en 2018 par HelloMD/Brightfield Group, les trois raisons principales qui motivent la consommation de CBD sont l'anxiété, la douleur et la relaxation générale.

L'adoption du projet de loi *Farm Bill* en 2018 et la reconnaissance simultanée par la US Food and Drug Administration (« FDA ») du statut généralement reconnu comme sûr (*Generally Recognized As Safe*, « GRAS ») de trois ingrédients dérivés de graines de chanvre ont largement alimenté la demande déjà élevée des consommateurs pour les produits à base de chanvre et plus particulièrement les extraits de chanvre. Bien que la US FDA américaine réfléchisse actuellement à la manière dont les produits de consommation contenant du CBD dérivé du chanvre seront réglementés et que le département américain de l'Agriculture (« USDA ») soit en voie d'élaborer la réglementation régissant la production de chanvre aux États-Unis, de nombreuses entreprises initient des stratégies de développement de produits afin de répondre à la demande pour ces produits lorsque les organismes de réglementation auront clairement établi les étapes de commercialisation. Neptune a l'intention d'exercer ses activités dans le respect des lois américaines applicables au niveau fédéral et étatique.

Notre stratégie de commerce interentreprises (B2B)

Conformément à notre priorité stratégique consistant à fournir des produits de bien-être tout en mettant à profit notre savoir-faire, nos capacités d'extraction à grande échelle et nos technologies d'application, notre objectif est de devenir un leader mondial de l'extraction, de la purification et de la formulation de produits de cannabis et d'extraits de chanvre à valeur ajoutée. Dans le cadre de notre stratégie B2B, nous avons l'intention d'exploiter deux secteurs verticaux : i) extraire et purifier la biomasse de cannabis et de chanvre reçue de nos clients et retourner à ces mêmes clients de l'huile brute concentrée en vrac et ii) fournir des solutions clés en main de formulation, de production et d'emballage où nous transformons des extraits de cannabinoïdes en produits finis après quoi nous étiquetons, scellons et emballons les produits sur place. Ces produits finis peuvent inclure des teintures, des vaporisateurs, des produits topiques, des produits de vapotage, des produits comestibles et des boissons.

Au Canada, nous avons conclu des ententes pluriannuelles visant la fourniture de services d'extraction à Canopy Growth Corporation (« Canopy ») et à Tilray Inc. Nous avons également signé une entente pluriannuelle avec The Green Organic Dutchman (« TGOD ») visant la fourniture de services d'extraction, de formulation et de production et la transformation de la biomasse de TGOD en produits finis, notamment des teintures, des capsules, des stylos de vapotage et des produits topiques. Nous avons d'autres clients d'extraction à qui nous fournissons des services d'extraction sans contrats à long terme.

Le 8 avril 2020, Neptune a annoncé que la deuxième phase de l'expansion de son usine de Sherbrooke, au Québec, est en service et que l'entreprise a reçu l'autorisation d'y fabriquer des produits pour ses clients, ce qui porte sa capacité à 200 000 kg. La Société prévoit que sa technologie à l'éthanol à température froide, combinée au degré élevé d'automatisation de son usine de Sherbrooke, permettra d'augmenter la vitesse de production jusqu'à cinq fois par rapport à sa technologie au CO₂, tout en consommant deux fois moins d'énergie.

Aux États-Unis, nous fournissons des services d'extraction à des cultivateurs de chanvre à l'aide de notre équipement à la fine pointe de traitement à l'éthanol froid dans notre installation de Conover en Caroline du Nord. Nous procédons à l'extraction des cannabinoïdes et des terpènes contenus dans la fleur de chanvre et les purifions pour obtenir des extraits de chanvre à large spectre et à spectre complet. Les extraits de chanvre à large spectre ont une plus forte concentration de cannabinoïdes et

conviennent à la fabrication de produits comestibles étant donné que la majeure partie de l'arrière-goût de chanvre est éliminée. Les extraits de chanvre à spectre complet conservent plus de terpènes et profitent d'un effet de synergie qui, croit-on, leur confère une plus grande puissance que les extraits de chanvre à large spectre, et ils sont couramment utilisés dans les produits topiques. Nous mettons en œuvre des procédures et des politiques améliorées à notre installation de Conover afin de respecter les critères d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité.

Le marché des extraits de chanvre aux États-Unis a connu une volatilité importante au cours des douze derniers mois, alors que le prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre a reculé de plus de 60 %. Cette baisse du prix des extraits de chanvre en vrac a un effet négatif sur les ventes interentreprises d'extraits en vrac de la Société. Le prix de la biomasse de chanvre a suivi une trajectoire semblable, ce qui a mis sous pression les activités de fabrication à façon aux États-Unis. Étant donné le caractère naissant de l'industrie légale au niveau fédéral des extraits de chanvre, la Société peut difficilement entrevoir l'évolution des prix. À la lumière d'une évaluation interne des occasions, des risques commerciaux et des conditions de marché de Neptune, nous avons décidé d'accorder moins d'importance aux activités de fabrication à façon aux États-Unis pour nous concentrer davantage sur les ventes d'huile en vrac, les solutions clés en main, nos produits de marque et les relations entre les consommateurs et les produits.

Par ailleurs, nous avons conclu des contrats d'approvisionnement avec de grandes sociétés du secteur de la santé et du bien-être aux États-Unis, auxquelles nous fournissons de l'huile d'extraits de chanvre en vrac qu'elles transforment en produits finis qui sont commercialisés sous leurs propres marques. Nous nous procurons le chanvre auprès d'un groupe sélect de deux douzaines de cultivateurs de chanvre établis aux États-Unis. La biomasse arrive à notre installation de Caroline du Nord, où nous procédons à l'extraction, à la purification et au mélange des cannabinoïdes pour produire des extraits en vrac.

Notre stratégie de commerce grand public (B2C)

Nous avons récemment lancé nos marques Forest Remedies^{MD} et Ocean Remedies^{MD}. Sous la marque Forest Remedies^{MD}, nous entendons commercialiser une gamme complète de produits de santé et de bien-être contenant ou non du CBD. Le lancement initial de la marque Forest Remedies^{MD} ciblera les États-Unis et sera étendu au Canada lorsque nous aurons obtenu l'amendement de licence de Santé Canada pour inclure l'autorisation de vendre des produits du cannabis. Neptune prévoit que la marque Forest Remedies^{MD} sera offerte par les détaillants partout aux États-Unis.

De plus, Neptune change la marque OCEANO³ pour Ocean Remedies^{MD}. Les produits à base d'oméga-3 de la Société seront commercialisés sous la marque Ocean Remedies^{MD}. Parmi les nombreuses initiatives en cours, une étude clinique vise à déterminer si l'huile de poisson MaxSimil^{MD}, lorsqu'elle est utilisée comme huile de support, peut accroître l'absorption des cannabinoïdes chez les humains. Nous avons multiplié nos activités cliniques en raison des avantages que nous prévoyons tirer de la combinaison des formulations à base d'oméga-3 avec des cannabinoïdes, et nous avons augmenté la taille de notre équipe de recherche et développement en conséquence.



Forest RemediesMD. Les produits de marque Forest RemediesMD sont conçus avec soin à l'aide des extraits de chanvre de Neptune qui sont issus de notre procédé d'extraction exclusif, et leur pureté est vérifiée dans des laboratoires indépendants. Les ingrédients actifs sont extraits de la plante de chanvre à l'aide d'éthanol non-OGM et raffinés pour assurer la rétention maximale de cannabinoïdes afin de produire des extraits à spectre complet activés de haute qualité dont le profil reflète la composition naturelle de la plante de chanvre.



Ocean RemediesMD. Les produits de marque Ocean RemediesMD offrent aux consommateurs une source riche en suppléments d'oméga-3. Il a été démontré que les acides gras oméga-3 contenus dans l'huile de krill Ocean RemediesMD sont absorbés 2,5 fois mieux que l'huile de poisson¹. L'huile de krill Ocean RemediesMD procure des concentrations élevées d'acide eicosapentanoïque (« EPA »), d'acide docosahexanoïque (« DHA ») et de phospholipides ainsi que de l'astaxanthine, un antioxydant naturel. La marque Ocean RemediesMD a été certifiée par Friend of the Sea pour ses méthodes durables de récolte du krill.

Au Canada, nous prévoyons commercialiser, sous la marque Neptune®, des produits dérivés du cannabis comme des teintures, des capsules, des concentrés et d'autres produits raffinés destinés aux consommateurs fréquents de cannabis. Nous accélérerons nos efforts de commercialisation lorsque nous aurons obtenu la licence de Santé Canada nous autorisant à vendre des produits de cannabis. Nous prévoyons distribuer nos produits de cannabis 2.0 dans la province de Québec d'abord, et ensuite dans le reste du pays.

¹ Rapport d'étude clinique. NO. BTS 275/07, 16 février 2009. Esslingen, Allemagne.

Commercialisation de désinfectants pour les mains naturels à base de plantes

Le 2 avril 2020, Neptune a annoncé qu'elle avait reçu l'autorisation de Santé Canada pour commercialiser des désinfectants pour les mains naturels à base de plantes. La Société collabore également avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), le plus grand organisme fédéral de recherche et de développement au Canada, afin de soutenir les efforts du CNRC visant à faciliter la mise au point, la fabrication et la commercialisation de solutions permettant de répondre aux besoins liés à la COVID-19.

Neptune tirera parti de son expertise en matière de formulation de produits pour développer des désinfectants naturels à base de plantes qui tuent efficacement 99,9 % des germes et des bactéries. Ces produits sont fabriqués à partir d'un mélange spécialisé d'huiles essentielles et d'extraits de fruits. Ils seront préparés dans les installations de production et de transformation de l'entreprise, situées à Sherbrooke (Québec) et à Conover (Caroline du Nord), ainsi qu'avec l'aide de ses partenaires de fabrication sous contrat.

Le 9 avril 2020, Neptune a annoncé qu'elle avait finalisé avec succès sa demande d'enregistrement auprès de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour son usine de Conover, en Caroline du Nord, en tant que fabricant de médicaments en vente libre pour la préparation de désinfectants pour les mains à base d'alcool, conformément à la politique temporaire de l'agence pour de tels produits au cours de la période d'urgence de santé publique (COVID-19). L'enregistrement de l'usine de Conover auprès de la FDA permet à la Société de commencer à fabriquer des désinfectants pour les mains à base d'alcool dans le but de répondre à la demande accrue pour ces produits par les consommateurs et les professionnels de la santé.

Neptune se procure actuellement de nouveaux stocks de matières premières pour être certaine d'offrir une quantité suffisante de produits lors du lancement, qui est prévu à l'été 2020. Neptune a l'intention de vendre ses désinfectants pour les mains à des marques de produits de consommation emballés ainsi qu'à des détaillants qui désirent offrir des produits de marques privées à leurs clients aux États-Unis et au Canada. La Société prévoit aussi fournir, par l'intermédiaire de réseaux directs et indirects, des produits désinfectants aux gouvernements et aux systèmes de santé américains et canadiens.

Partenariat stratégique avec American Media LLC

Le 4 octobre 2019, Neptune a annoncé une nouvelle entente stratégique avec American Media LLC (« American Media ») pour soutenir la croissance des marques de Neptune aux États-Unis, dont Forest Remedies^{MD} et Ocean Remedies^{MD}. American Media possède et exploite des marques médiatiques de premier plan dans les domaines des célébrités, de la santé et de la condition physique, telles que Men's Journal®, US Weekly®, OK !, Life & Style, et des marques de passionnés incluant Powder, Surfer et Bike. Selon les informations publiées par American Media, son portefeuille de marques a un tirage total combiné de plus de 2,3 millions d'exemplaires et atteint plus de 47 millions de lecteurs chaque mois. La vaste portée d'American Media dans les médias mobiles et en ligne représente plus de 60 millions de visiteurs uniques et plus de 762 millions de pages consultées par mois. Cette vaste portée contribuera à accélérer la croissance des produits de consommation de Neptune sur le marché de la vente au détail aux États-Unis.

Selon les termes de l'entente, American Media fournira des services de publicité et de création à Neptune afin de soutenir le marketing et la commercialisation des marques de Neptune auprès des consommateurs américains. American Media aura également l'opportunité de devenir actionnaire de Neptune grâce à l'émission en sa faveur de 3 000 000 de bons de souscription, chaque bon de souscription permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire de Neptune à un prix d'exercice de 8,00 \$ US par action pour une durée de 5 ans (échéance le 3 octobre 2024). Les bons de souscription, octroyés en échange de services, sont acquis proportionnellement aux services rendus. La juste valeur des bons de souscription est établie d'après la juste valeur des services pouvant être évalués de manière fiable. La juste valeur a été évaluée à 16,5 millions de dollars (12 millions de dollars américains), dont des tranches respectives de 10 852 \$ et de 11 676 \$ ont été passées en charges au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 31 mars 2020.

Le 5 février 2020, Neptune a élargi son partenariat stratégique avec American Media, selon lequel American Media fournira des services de publicité et de création à Neptune afin de soutenir le marketing et la commercialisation de la marque Ocean Remedies^{MD} de Neptune aux États-Unis. Selon les termes de l'entente, American Media fournira à Neptune des services de marketing et de création, en contrepartie de quoi Neptune émettra 1 175 000 bons de souscription en faveur d'American Media. Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de Neptune à un prix d'exercice de 8,00 \$ US par action pour une durée de 5 ans (échéance le 5 février 2025). La juste valeur a été évaluée à 6,5 millions de dollars (4,7 millions de dollars américains) et été passée en charges au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 31 mars 2020.

Entente définitive avec International Flavors & Fragrances

Le 11 novembre 2019, Neptune a annoncé la signature d'une entente de collaboration avec International Flavors & Fragrances Inc. (« IFF ») pour codévelopper des produits dérivés du chanvre pour les marchés grand public et de la santé et du bien-être. Dans le cadre de ce partenariat stratégique de développement de produits, IFF mettra à contribution sa propriété intellectuelle portant sur le goût, les arômes et la nutrition afin de fournir des huiles essentielles et des ressources dédiées au développement de produits.

Neptune mettra à contribution ses procédés exclusifs d'extraction à l'éthanol froid et sa propriété intellectuelle visant la formulation pour produire des extraits à large spectre et à spectre complet de grande qualité aux fins du développement, de la fabrication et de la commercialisation de produits dérivés du chanvre infusés d'huiles essentielles qui sont destinés aux marchés des cosmétiques, des soins personnels et de l'entretien ménager. L'entente constitue un jalon important du développement des activités mondiales de Neptune liées au cannabis, lui permettant d'élargir son modèle d'affaires axé principalement sur le commerce interentreprises pour intégrer une plateforme solide de commerce grand public.

Selon les termes de l'entente, IFF a aussi l'opportunité de devenir actionnaire de Neptune grâce à l'émission en sa faveur de 2 000 000 de bons de souscription, chaque bon de souscription permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire de Neptune à un prix d'exercice de 12,00 \$ US par action pour une durée de 5 ans (échéance le 7 novembre 2024). Les bons de souscription, octroyés en échange de services, sont acquis en quatre tranches semestrielles égales. Au 31 mars 2020, la juste valeur des services devant être rendus a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à 999 \$ (748 \$ US), dont des tranches respectives de 159 \$ et de 388 \$ ont été passées en charges au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 31 mars 2020. La juste valeur des bons de souscription non acquis sera réévaluée à la clôture de chaque trimestre.

DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**Le point sur les placements non essentiels**

Le 13 janvier 2020, Neptune a annoncé la vente de 1 964 694 actions d'Acasti Pharma Inc. pour un produit net de 5 318 \$ dans le cadre du processus de monétisation des placements non essentiels de la Société. Neptune détient toujours 1 million d'actions d'Acasti. Le produit net devrait être affecté au déploiement des produits de cannabis 2.0 de Neptune.

Entente modifiée et retraitée avec Canopy

Le 20 novembre 2019, Neptune a annoncé que Canopy et Neptune avaient mutuellement décidé de réviser les modalités de leur entente de transformation. Les parties ont accepté un calendrier modifié des volumes de transformation confiés à Neptune par Canopy. De plus, les parties ont convenu d'éliminer certains droits préférentiels préalablement accordés à Canopy relativement à la capacité et aux prix de Neptune. Neptune et Canopy ont aussi convenu de négocier les volumes et les prix en fonction des conditions du marché pour toutes les commandes postérieures au 30 juin 2020. La durée de trois ans de l'entente est maintenue, l'échéance étant fixée au 30 juin 2022.

Clôture d'un placement privé

Le 18 juillet 2019, Neptune a conclu un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels existants et nouveaux, ce qui a permis à la Société de réaliser un produit brut de 53 971 \$ (41 430 \$ US) (le « Placement »). À la clôture du Placement, la Société a émis un total de 9 415 910 actions ordinaires de la Société (les « Actions ») au prix de 4,40 \$ US par action. Une partie du produit net tiré du Placement a été utilisée pour financer la contrepartie initiale pour l'acquisition des actifs de SugarLeaf, alors que le reste du produit net sera affecté au fonds de roulement et aux fins générales de la Société, comme il est expliqué ci-dessous.

Neptune établit un programme de placement au cours du marché

Le 11 mars 2020, Neptune a conclu avec Jefferies LLC une convention de vente sur le marché libre aux termes de laquelle la Société peut vendre, de temps à autre, dans le cadre de placements au cours du marché aux termes desquels Jefferies LLC agira comme agent de placement, des actions ordinaires dont le prix d'offre totalisera au plus 70 310 \$ (50 000 \$ US). La Société a vendu un total de 4 159 086 de ses actions ordinaires dans le cadre de placements au cours du marché sur le marché NASDAQ, pour un produit brut de 7 069 \$ (4 971 \$ US) et un produit net de 6 760 \$. Les commissions de 3 % et les coûts de transaction se sont élevés à 309 \$. Les actions ont été vendues aux prix en vigueur sur le marché, ce qui s'est traduit par un prix moyen pondéré de 1,20 \$ US par action.

Pour l'heure, Neptune entend affecter le produit des ventes réalisées dans le cadre du programme de placement au cours du marché, s'il en est, de même que son capital existant, aux charges d'exploitation, aux dépenses en capital requises et aux fins générales de la Société, notamment le financement des initiatives de croissance de Neptune et des activités de recherche et de

développement visant à faire progresser les stratégies d'innovation de Neptune au moyen du développement à l'interne, de partenariats ou d'acquisitions.

Après la clôture de l'exercice, la Société a vendu un total de 5 411 649 actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché sur le marché NASDAQ, pour un produit brut de 19 230 \$ et un produit net de 18 653 \$. Les commissions de 3 % et les coûts de transaction se sont élevés à 844 \$. Les actions ont été vendues aux prix en vigueur sur le marché, ce qui s'est traduit par un prix moyen pondéré de 2,53 \$ US par action.

Changements au conseil d'administration

Le 12 février 2020, Neptune a annoncé la démission de Philippe Trudeau du conseil d'administration à la suite de sa récente nomination en tant que président et chef de la direction de Santé Naturelle Adrien Gagnon Ltée. Avec prise d'effet le 12 février 2020, Richard Schottenfeld remplace M. Trudeau comme président du comité de la rémunération et des ressources humaines de la Société.

Le 6 avril 2020, Neptune a annoncé la nomination au conseil d'administration de Joseph Buaron, un directeur de la technologie chevronné qui compte plus de deux décennies d'expérience pertinente en tant qu'entrepreneur, programmeur, architecte de solutions et ingénieur en processus de développement et d'exploitation. M. Buaron est cofondateur et directeur de la technologie de goPeer, la première entreprise de prêt entre pairs pour les consommateurs réglementée au Canada. De plus, il est directeur de la stratégie de Loti Wellness inc., une marque canadienne de produits pour l'autogestion de la santé. Auparavant, il a occupé plusieurs postes supérieurs dans les domaines de la technologie et de l'administration des systèmes chez Unilever, Schmidt's Naturals, Paymentus, Acuity Ads inc. et EQ Works (anciennement Cyberplex inc.). Il a également fondé et occupé le poste de président de Future Point inc., qui fournissait des solutions d'hébergement de sites Web et d'applications novatrices et de premier plan, jusqu'à sa vente en 2007.

Le 6 avril 2020, Neptune a aussi annoncé la nomination de Michael A. de Geus, un cadre supérieur du secteur de la sécurité très accompli, qui possède une expérience nationale et internationale en matière de cyberenquête et de sécurité physique. Il est le fondateur et le chef de la direction de Leatherback Gear, LLC, un producteur de sacs à dos à l'épreuve des balles. Il a également occupé le poste d'agent spécial fédéral d'application de la loi au sein du Département de la sécurité intérieure (Homeland Security) et a effectué diverses missions de sécurité physique et de cybersécurité depuis 2008. Auparavant, il a été directeur des ventes chez Koro Sun Report dans les îles Fidji et expert-conseil pour MD Consulting, participant à divers projets, comme le développement de l'image de marque, l'aménagement de nouveaux magasins et le lancement de jeunes pousses. M. de Geus est un doctorant en politique publique spécialisé dans le domaine de la sécurité intérieure à l'Université Walden. Il est titulaire d'une maîtrise en relations internationales de l'Université d'État de Troy et d'un baccalauréat en justice criminelle de l'Université d'État de Californie à Fullerton.

Nouvelles nominations au sein de l'équipe de direction

Le 2 mars 2020, Neptune a annoncé la nomination de Scott Antony au poste de Vice-président sénior, ventes au détail, États-Unis. M. Antony a occupé le poste de Vice-président des ventes pour la division Target d'Unilever, où il a développé et géré la relation de l'entreprise avec Target, l'un de ses clients les plus importants et les plus stratégiques en Amérique du Nord. Dans ce rôle, il a procédé à un redressement complet des activités, doublant les ventes d'Unilever auprès de Target tout en augmentant continuellement ses parts de marché. Auparavant, M. Antony a dirigé la division Safeway d'Unilever, où il a mis en place une équipe de vente. Il y a supervisé, formé et encadré une équipe de 25 professionnels très performants dont les responsabilités comprenaient les ventes, la chaîne d'approvisionnement, le marketing client, le développement des affaires, la gestion des catégories, le commerce numérique et électronique, et le service à la clientèle. Chez Unilever, M. Antony a également occupé les postes de Directeur, stratégie et opérations de vente, de Directeur, développement des affaires et de Directeur, stratégie et intégration des ventes.

Le 9 mars 2020, Neptune a annoncé la nomination de David Mayers au poste de chef des opérations. M. Mayers fait bénéficier Neptune de son expérience de cadre supérieur échelonnée sur 30 ans, ainsi que de son expertise dans l'exécution de stratégies d'entreprise, la réalisation de fusions et acquisitions, la recherche et le développement, le contrôle de la qualité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les opérations et l'agrandissement d'installations dans plusieurs secteurs, notamment l'extraction du cannabis, les produits pharmaceutiques, les soins de santé et la santé et le bien-être. Auparavant, M. Mayers a été Chef des opérations de MediPharm Labs Inc., un chef de file mondial de l'extraction de cannabis de qualité pharmaceutique spécialisée et axée sur la recherche. Il y était responsable de l'orientation stratégique et du fonctionnement quotidien de l'entreprise, ayant notamment la responsabilité directe de la fabrication, des ressources humaines, de la recherche et développement, des

technologies de l'information, de la sécurité, du contrôle de la qualité, de la gestion de projets, des achats et de la chaîne d'approvisionnement. Avant de travailler pour MediPharm, il était Chef de la direction et Chef des opérations d'Impopharma Inc., une société de produits pharmaceutiques génériques spécialisés développant des produits novateurs d'inhalation nasale et pulmonaire pour le marché des États-Unis, où il était responsable de l'orientation stratégique et du fonctionnement de l'entreprise. M. Mayers avait précédemment occupé le poste de Président de WellSpring Pharma Services, une division de WellSpring Pharmaceuticals, ainsi que celui de Vice-président des opérations et de Directeur du contrôle de la qualité chez Purdue Pharma.

Le 7 avril 2020, Neptune a annoncé la nomination de D^{re} Toni Rinow, MBA, au poste de chef de la direction financière. D^{re} Toni Rinow est une dirigeante de la finance transformationnelle et du monde des affaires qui compte 20 ans d'expérience. Elle est un catalyseur de croissance et d'expansion stratégique mondiale dans le secteur des soins de santé et des produits de consommation. Elle est réputée pour accélérer les flux de revenus au moyen d'acquisitions, de développement d'entreprise, de financements, ainsi que de ventes et de marketing. Jouissant d'une solide expérience en matière de développement international et de vente et de financement d'entreprises, elle a occupé des postes de direction dans des entreprises publiques et privées du secteur de la santé. Elle a notamment dirigé des acquisitions au Canada, en Amérique latine, en Europe et en Inde. D^{re} Rinow est titulaire d'une double maîtrise en administration des affaires (MBA) et en comptabilité et finances de l'Université McGill. De plus, elle détient un doctorat en chimie physique (Ph.D) de l'Université de Montréal et un diplôme d'ingénieur chimiste de l'Institut supérieur européen de chimie de Strasbourg, en France. D^{re} Rinow s'intéresse vivement à la robotique, au traitement du langage naturel et à l'apprentissage automatique, en particulier en ce qui concerne les marchés de la consommation au détail. Elle a été formée au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Elle croit en l'importance de redonner à la communauté et siège au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif.

Le 15 avril 2020, Neptune a annoncé la nomination de Caroline Fontein au poste de gestionnaire du commerce électronique afin de diriger et de faire croître ses activités de commerce électronique direct aux consommateurs pour les marques Forest Remedies et Ocean Remedies, ainsi que pour les futures marques grand public de Neptune. M^{me} Fontein se joint à Neptune après avoir travaillé pour SmartyPants Vitamins, une marque de vitamines et de suppléments de premier plan, où elle était gestionnaire du marketing numérique et des communications. Chez SmartyPants, elle a dirigé des stratégies de marketing numérique et de communication très fructueuses. Elle a également géré des budgets de campagne sur plusieurs plateformes afin de soutenir les objectifs de vente et de notoriété de la marque, d'assurer un retour sur investissement et de proposer une expérience utilisateur de premier plan pour tous les points de contact avec les consommateurs, qu'il s'agisse de publicité payée ou de référencement naturel.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 21 avril 2020, Neptune a annoncé que la Société avait conclu un partenariat exclusif avec la légendaire protectrice de la vie sauvage, D^{re} Jane Goodall, pour développer conjointement des produits naturels de santé et de bien-être sous la marque Forest Remedies^{MC}, la marque de produits de bien-être à base de plantes à l'extrait de chanvre et aux huiles essentielles de source naturelle de la plus grande qualité au monde. Dans le cadre de ce partenariat, un pourcentage de toutes les ventes de produits sera donné pour soutenir les initiatives de protection de l'environnement et de reboisement de D^{re} Goodall. Dans le cadre de ce partenariat, Neptune a effectué un don initial de 25 \$ et versera à l'Institut Jane Goodall 5 % de toutes les ventes des produits développés conjointement.

Le 19 mai 2020, Neptune a annoncé qu'elle avait conclu un partenariat d'extraction pour la transformation du chanvre, dont la Société tirera des revenus d'au moins 16,5 millions de dollars au cours des six prochains mois. Aux termes de l'entente, Neptune transformera 44 000 kg de matière brute et d'extraits de distillats provenant de la biomasse de chanvre en quatre temps sur six mois.

Émission d'actions

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, Neptune a émis i) 2 067 418 actions ordinaires de la Société en contrepartie des options exercées, ii) 333 279 actions ordinaires en contrepartie des unités d'actions différées libérées et iii) 600 000 actions ordinaires à un ancien chef de la direction de la Société à titre d'indemnités de départ aux termes de son contrat de travail résilié en avril 2014. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, Neptune a aussi émis 750 000 actions ordinaires de la Société à l'exercice de bons de souscription pour une contrepartie totale de 2 528 \$ en trésorerie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a émis 437 849 actions ordinaires en contrepartie des unités d'actions avec restrictions libérées dans le cadre du contrat de travail du chef de la direction. Comme il est décrit ci-dessus, en juillet 2019, i) 9 415 910 actions ordinaires ont été émises par la Société dans le cadre d'un placement privé et ii) 1 587 301 actions ordinaires ont été émises dans le cadre de la

contrepartie liée à la transaction avec SugarLeaf. Au 31 mars 2020, 6 175 000 de bons de souscription étaient en cours (dont 156 250 pouvaient être exercés), comparativement à 750 000 bons de souscription en cours au 31 mars 2019.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur nutraceutique et le secteur cannabis. Le secteur nutraceutique offre des solutions clés en main y compris des services tels que l'approvisionnement en matières premières, la formulation, le contrôle de la qualité et l'assurance de la qualité principalement pour des oméga-3 et des ingrédients dérivés du chanvre sous différentes formes de distribution comme les gélules, les capsules et les liquides. Dans le secteur du cannabis, Neptune fournit des services d'extraction et de purification à partir de biomasse de cannabis et de chanvre. La Société offre également des solutions de formulation et de fabrication pour des produits à valeur ajoutée telles que les teintures, les vaporisateurs, les produits topiques, les produits de vapotage, les produits comestibles et les boissons.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est présentée ci-dessous. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) avant les dépenses corporatives, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de nos secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. En raison de la dépréciation du goodwill et de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle touchant le secteur cannabis pour le trimestre écoulé, la performance est maintenant évaluée à l'aide du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) avant la contrepartie éventuelle et les dépenses corporatives. Les périodes antérieures n'ont pas nécessité d'ajustements, car la seule différence entre la précédente mesure « du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives » et la nouvelle mesure « du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) avant les dépenses corporatives » est la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, et celle-ci a eu lieu seulement au cours de l'exercice 2020.

Les installations de Sherbrooke et de la Caroline du Nord sont utilisées pour l'extraction, la purification et la formulation d'extraits d'huile de cannabis et de chanvre et sont présentées sous l'information du secteur cannabis.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 31 mars 2020

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	5 500	4 006	24	9 530
Profit brut (perte)	1 760	(2 881)	24	(1 097)
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(36)	(910)		(946)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(7 900)	(13 490)		(21 390)
Dépréciation du goodwill	(3 467)	(37 984)		(41 451)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant la contrepartie éventuelle et les dépenses corporatives	(9 643)	(55 265)	24	(64 884)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	–	36 782		36 782
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	(9 643)	(18 483)	24	(28 102)
Dépenses non attribuées :				
Dépenses corporatives générales et administratives			(8 007)	(8 007)
Produits financiers nets			1 545	1 545
Charge d'impôt sur le résultat			(4 675)	(4 675)
Perte nette				(39 239)
Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹				
Perte sectorielle avant les dépenses corporatives	(9 643)	(18 483)		
Ajouter :				
Amortissements	169	2 316		
Dépréciation du goodwill	3 467	37 984		
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	–	(36 782)		
Rémunération à base d'actions	127	418		
BAIIA sectoriel ajusté¹	(5 880)	(14 547)		
Rapprochement du BAIIA ajusté¹				
Perte nette				(39 239)
Ajouter (déduire):				
Amortissements				2 612
Produits financiers nets				(1 545)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle				(36 782)
Rémunération à base d'actions				3 356
Provisions pour litiges				118
Dépréciation du goodwill				41 451
Charge d'impôt sur le résultat				4 675
BAIIA ajusté¹				(25 354)

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté et le BAIIA ajusté n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS

Période de trois mois terminée le 31 mars 2019

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	5 652	12		5 664
Profit brut	1 523	12		1 535
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions				
Frais de vente, généraux et charges administratives	(172)	(1 898)		(2 070)
	(1 138)	(373)		(1 511)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	213	(2 259)		(2 046)
Dépenses non attribuées :				
Dépenses corporatives générales et administratives			(2 354)	(2 354)
Provisions pour litiges			(7 930)	(7 930)
Charges financières nettes			(38)	(38)
Charge d'impôt sur le résultat			(16)	(16)
Perte nette				(12 384)

Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹

Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	213	(2 259)	
Ajouter :			
Amortissements	156	554	
Rémunération à base d'actions	123	245	
BAIIA sectoriel ajusté¹	492	(1 460)	

Rapprochement du BAIIA ajusté¹

Perte nette			(12 384)
Ajouter (déduire) :			
Amortissements			765
Charges financières nettes			38
Rémunération à base d'actions			928
Charge d'impôt sur le résultat			16
Provisions pour litiges			7 930
BAIIA ajusté¹			(2 707)

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté et le BAIIA ajusté n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	21 278	8 075	225	29 578
Profit brut (perte)	6 573	(8 636)	225	(1 838)
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(456)	(2 414)		(2 870)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(11 242)	(18 830)		(30 072)
Dépréciation du goodwill	(3 467)	(82 081)		(85 548)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant la contrepartie éventuelle et les dépenses corporatives	(8 592)	(111 961)	225	(120 328)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	—	97 208		97 208
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	(8 592)	(14 753)	225	(23 120)
Dépenses non attribuées :				
Dépenses corporatives générales et administratives			(34 593)	(34 593)
Produits financiers nets			1 451	1 451
Charge d'impôt sur le résultat			(4 601)	(4 601)
Perte nette				(60 863)
Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹				
Perte sectorielle avant les dépenses corporatives	(8 592)	(14 753)		
Ajouter :				
Amortissements	675	7 213		
Dépréciation du goodwill	3 467	82 081		
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	—	(97 208)		
Rémunération à base d'actions	490	1 243		
BAIIA sectoriel ajusté¹	(3 960)	(21 424)		
Rapprochement du BAIIA ajusté¹				
Perte nette				(60 863)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements				8 384
Produits financiers nets				(1 451)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle				(97 208)
Rémunération à base d'actions				16 594
Provisions pour litiges				349
Dépréciation du goodwill				85 548
Frais d'acquisition				2 211
Indemnités et coûts reliés ³				1 263
Charge d'impôt sur le résultat				4 601
BAIIA ajusté¹				(40 572)
Total des actifs	18 031	132 284	18 461	168 776
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placement à court terme	1 395	30	15 188	16 613
Fonds de roulement ²	4 011	7 762	9 806	21 579

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté et le BAIIA ajusté n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

³ Le 8 juillet 2019, Neptune a nommé un nouveau chef de la direction et membre du conseil d'administration. Le chef de la direction précédent s'est retiré comme chef de la direction de la Société. Selon son contrat de travail modifié, ce dernier avait droit à une indemnité de départ et ses options non acquises étaient acquises sur une base proportionnelle à compter de la date de son départ.

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	24 430	12		24 442
Profit brut	7 602	12		7 614
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(488)	(6 723)		(7 211)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(4 525)	(1 846)		(6 371)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	2 589	(8 557)		(5 968)
Dépenses non attribuées :				
Dépenses corporatives générales et administratives			(8 915)	(8 915)
Provisions pour litiges			(7 930)	(7 930)
Charges financières nettes			(209)	(209)
Charge d'impôt sur le résultat			(170)	(170)
Perte nette				(23 192)
Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹				
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant les dépenses corporatives	2 589	(8 557)		
Ajouter :				
Amortissements	719	2 126		
Rémunération à base d'actions	492	1 046		
BAIIA sectoriel ajusté¹	3 800	(5 385)		
Rapprochement du BAIIA ajusté¹				
Perte nette				(23 192)
Ajouter :				
Amortissements				3 056
Charges financières nettes				209
Rémunération à base d'actions				3 713
Charge d'impôt sur le résultat				170
Provisions pour litiges				7 930
BAIIA ajusté¹				(8 114)
Total des actifs	21 007	50 981	18 232	90 220
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	276	—	9 591	9 867
Fonds de roulement ²	2 543	(629)	2 751	4 665

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté et le BAIIA ajusté n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Périodes de trois mois terminées les		Exercices terminés les	
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
Principaux ratios (en % du total des produits)				
Marge brute	32 %	27 %	31 %	31 %
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	1 %	3 %	2 %	2 %
Frais de vente, généraux et charges administratives	144 %	20 %	53 %	19 %

Produits

Le total des produits s'est chiffré à 5 500 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, ce qui représente une baisse de 152 \$ ou 3 % par rapport à 5 652 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Le total des produits s'est chiffré à 21 278 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ce qui représente une baisse de 3 152 \$ ou 13 % par rapport à 24 430 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La diminution pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est attribuable aux enjeux découlant de la concentration des clients dans le secteur nutraceutique, en partie contrebalancés par l'augmentation des revenus de redevances de notre licencié de krill tel que décrit ci-dessous.

Le total des produits pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 inclut des revenus de redevances de 601 \$, comparativement à 115 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Le total des produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 inclut des revenus de redevances de 1 631 \$, comparativement à 1 279 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Les flux de redevances proviennent de contrats de licence visant MaxSimil® et d'un contrat de licence existant ayant été exclu de la vente d'actifs réalisée en 2017. La hausse pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est attribuable au calendrier des ventes de notre licencié, lequel a un impact sur les revenus de redevances.

Profit brut

Le profit brut correspond au total des produits diminué du coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits, incluant la sous-traitance, les coûts de transport et de douanes sur les matières premières, les coûts d'entreposage et de manutention et les frais de tests de laboratoire sur les matières premières et les produits finis.

Le profit brut pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 s'est chiffré à 1 760 \$, comparativement à 1 523 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Le profit brut pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 s'est chiffré à 6 573 \$, comparativement à 7 602 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. L'augmentation du profit brut pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 comparativement à la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 est directement attribuable à la composition des revenus tirés des produits. La diminution du profit brut pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 comparativement à l'exercice terminé le 31 mars 2019 résulte directement de la baisse des revenus.

La marge brute en % du total des produits a augmenté, passant de 27 % pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 à 32 % pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020. La marge brute en % du total des produits est demeurée stable à 31 % pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019. L'augmentation de la marge brute en % pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 est principalement attribuable à la composition des revenus tirés des produits.

Charges de recherche et de développement, nettes de crédits d'impôt et subventions

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 36 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, en baisse de 136 \$ comparativement à 172 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 456 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en baisse de 32 \$ comparativement à 488 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La baisse pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est attribuable au calendrier des activités de recherche et de développement.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 7 900 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, en hausse de 6 762 \$ comparativement à 1 138 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 11 242 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en hausse de 6 717 \$ comparativement à 4 525 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La hausse pour la période de trois mois et l'exercice

terminés le 31 mars 2020 est principalement attribuable à une charge hors trésorerie liée à des services de marketing rendus en échange de bons de souscription d'un montant de 6 534 \$.

Dépréciation du goodwill

La Société a effectué un test de dépréciation annuel du goodwill lié au secteur nutraceutique au 31 mars 2020. La valeur recouvrable de l'UGT des opérations de Biodroga a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité et a été déterminée inférieure à la valeur comptable. Une perte de valeur de 3 467 \$ a donc été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

La valeur d'utilité de l'UGT a été estimée à partir des projections des flux de trésorerie actualisés avec un taux d'actualisation avant impôt de 14,25 %. Le taux d'actualisation représente le CMPC pour des entreprises comparables exerçant leurs activités dans des secteurs similaires à celui de l'UGT, obtenu à partir d'informations publiées disponibles. La détermination du CMPC exige une analyse séparée du coût des capitaux propres et du coût des emprunts, et tient compte d'une prime de risque fondée sur une évaluation des risques liés aux flux de trésorerie projetés de l'UGT.

L'établissement des prévisions tient compte de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et du plan triennal de l'entreprise, incluant un taux de croissance final de 2,0 %.

BAIIA sectoriel ajusté¹

Le BAIIA sectoriel ajusté du secteur nutraceutique s'est chiffré à (5 880) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, soit une diminution de 6 372 \$ par rapport à la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Le BAIIA sectoriel ajusté du secteur nutraceutique s'est chiffré à (3 960) \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, soit une diminution de 7 760 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 mars 2019. La diminution du BAIIA sectoriel ajusté pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est principalement attribuable à une charge hors trésorerie liée à des services de marketing rendus en échange de bons de souscription d'un montant de 6 534 \$ ainsi qu'à l'augmentation du profit brut, à la baisse des charges de recherche et de développement et à la hausse des frais de vente, généraux et charges administratives, comme il est expliqué ci-dessus.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR DU CANNABIS

Produits

Neptune a débuté la production d'extraits de cannabis à son usine située à Sherbrooke, au Québec, au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Les produits englobent les activités de SugarLeaf depuis la date d'acquisition, soit le 24 juillet 2019. Le total des produits du secteur cannabis pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 s'est élevé à 4 006 \$ et à 8 075 \$, respectivement.

Profit brut

Le total du profit brut du secteur cannabis pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 s'est chiffré à (2 881) \$ et (8 636) \$, respectivement. Inclus dans le coût des ventes sont les frais fixes de la Société et les frais indirects des installations de Sherbrooke et de la Caroline du Nord ainsi que les charges d'amortissement connexes, qui représentent ensemble la majorité du coût des ventes pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020. Le coût des ventes pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 tient également compte d'une dépréciation des stocks de 2 082 \$ imputable au recul du prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre.

Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions

Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions du secteur cannabis se sont chiffrées à 910 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, comparativement à 1 898 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions du secteur cannabis se sont chiffrées à 2 414 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à 6 723 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La diminution pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est principalement attribuable au reclassement des salaires et charges sociales, du coût des installations et des frais indirects de l'usine de Sherbrooke, lesquels sont maintenant présentés dans le coût des ventes depuis que les activités commerciales ont commencé, facteur contrebalancé en partie par une charge hors trésorerie liée aux services de codéveloppement rendus en échange de bons de souscription d'un montant de 159 \$ et de 388 \$, respectivement, et par les charges de recherche et de développement de SugarLeaf.

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives du secteur du cannabis se sont élevés à 13 490 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, comparativement à 373 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les frais de vente, généraux et charges administratives du secteur du cannabis se sont élevés à 18 830 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à 1 846 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. L'augmentation des frais de vente, généraux et charges administratives pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est principalement imputable à l'acquisition de SugarLeaf et à une charge hors trésorerie liée à des services de marketing rendus en échange de bons de souscription d'un montant de 10 852 \$ et de 11 676 \$, respectivement.

BAIIA sectoriel ajusté¹

Le BAIIA sectoriel ajusté s'est chiffré à (14 547) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, comparativement à (1 460) \$ pour la période de trois mois terminée 31 mars 2019. Le BAIIA sectoriel ajusté s'est chiffré à (21 424) \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à (5 385) \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La diminution du BAIIA sectoriel ajusté pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 est principalement attribuable à une charge hors trésorerie liée à des services de marketing rendus en échange de bons de souscription d'un montant de 10 852 \$ et de 11 676 \$, respectivement, ainsi qu'à la diminution du profit brut et à l'augmentation des frais de vente, généraux et charges administratives, comme il est expliqué ci-dessus.

Acquisition des actifs de SugarLeaf

Le 24 juillet 2019, Neptune a conclu l'acquisition des actifs de SugarLeaf. Neptune a versé une contrepartie initiale à SugarLeaf de 23 737 \$ (18 062 \$ US), soit 15 770 \$ (12 000 \$ US) en trésorerie et 7 967 \$ (6 062 \$ US) ou 1 587 301 actions ordinaires. De plus, en atteignant certains objectifs liés au BAIIA ajusté annuel et d'autres objectifs de performance, une contrepartie supplémentaire pourrait atteindre 173 474 \$ (132 000 \$ US). Une portion de la contrepartie doit être payée par l'émission d'un nombre déterminé d'actions lors de l'atteinte de certains objectifs de performance. Les trois autres paiements de la contrepartie supplémentaire devront être versés au cours des trois prochaines années au moyen d'une combinaison de trésorerie ou d'actions ordinaires, dont au moins 50 % en trésorerie.

Au 24 juillet 2019, la Société a comptabilisé 114 966 \$ à titre de contrepartie éventuelle, ce qui représentait sa juste valeur à la date d'acquisition, nette de la contrepartie initiale versée. Sur la contrepartie éventuelle totale, un montant de 20 590 \$ a été présenté à titre de surplus d'apport, représentant la juste valeur à la date d'acquisition du nombre déterminé d'actions devant être livré lors de l'atteinte de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle présentée à titre de surplus d'apport ne sera pas réévaluée; le règlement est comptabilisé dans les capitaux propres. La contrepartie éventuelle de 94 376 \$ a été présentée en passif, représentant la valeur actualisée des paiements prévus de la contrepartie supplémentaire en trésorerie ou en un nombre variable d'actions ordinaires pour les trois prochaines années. La contrepartie éventuelle présentée en tant que passif doit être réévaluée à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations ultérieures de la juste valeur seront comptabilisées dans le résultat net. Au 31 mars 2020, la juste valeur du passif au titre de la contrepartie éventuelle a été réévaluée à néant (se reporter à la section « Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle » ci-après).

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats opérationnels de SugarLeaf étant inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de l'acquisition. Le passif au titre de la contrepartie éventuelle est inclus dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur a été déterminée en considérant la valeur actualisée des paiements prévus de la contrepartie supplémentaire en utilisant un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Le taux d'actualisation utilisé pour les paiements en trésorerie est de 16 % et celui pour les paiements de la contrepartie supplémentaire payables en trésorerie ou en actions ordinaires est de 26,3 %. Le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque est basé sur le coût moyen pondéré du capital de SugarLeaf. Les principaux intrants non observables utilisés sont le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque, la croissance prévue du chiffre d'affaires et du BAIIA, la croissance de la marge, ainsi que les frais de ventes, généraux et charges administratives prévus.

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

La modification du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque susmentionné pour refléter une variation de 1 % aurait les effets suivants sur la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation	Diminution
Effet d'un changement d'hypothèse sur :		
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de passif	(1 077) \$	1 106 \$
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de surplus d'apport	(56)	57
	(1 133) \$	1 163 \$

La modification du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque susmentionné pour refléter une variation de 10 % aurait les effets suivants sur la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation	Diminution
Effet d'un changement d'hypothèse sur :		
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de passif	5 766 \$	(18 167) \$
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de surplus d'apport	–	–
	5 766 \$	(18 167) \$

La contrepartie initiale en trésorerie de cette transaction a été financée par le produit tiré du placement privé. Le 18 juillet 2019, la Société a conclu un placement privé de 9 415 910 actions ordinaires auprès d'investisseurs institutionnels (existants et nouveaux), générant un produit brut d'environ 53 971 \$ (41 430 \$ US) pour la Société. Les coûts de transaction liés au placement privé se sont élevés à environ 2 539 \$, générant un produit net de 51 432 \$.

Le tableau suivant résume le prix d'achat de l'acquisition, la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition :

	Chiffres finaux après ajustement
Actifs acquis	
Clients et autres débiteurs	151 \$
Stocks	1 131
Immobilisations corporelles	1 937
Actif au titre du droit d'utilisation	500
Relations clients	9 173
Relations fermiers	12 209
	25 101
Passifs repris	
Fournisseurs et autres créditeurs	126 \$
Obligation locative	523
	649
Actifs nets acquis	24 452
Goodwill	115 818
Contrepartie brute d'achat	140 269 \$
Moins : Règlement d'une relation préexistante	(1 566)
Prix d'achat	138 703 \$
Composé de :	
Trésorerie	15 770 \$
Actions ordinaires	7 967
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de passif	94 376
Contrepartie éventuelle – présentée à titre de surplus d'apport	20 590
Prix d'achat	138 703 \$

La Société a comptabilisé un ajustement de la répartition provisoire du prix d'achat présentée pour les trimestres précédents afin de reclasser dans le goodwill des immobilisations corporelles de 71 \$.

Par l'intermédiaire de SugarLeaf, Neptune a établi une chaîne d'approvisionnement d'extraction du chanvre aux États-Unis et profite d'un établissement de 24 000 pieds carrés situé en Caroline du Nord. L'installation de traitement à l'éthanol à froid de SugarLeaf utilise le chanvre cultivé par des agriculteurs autorisés des États-Unis pour obtenir des extraits de chanvre, à large spectre et à spectre complet.

Le projet de loi *Farm Bill* de 2018, qui a été promulgué le 20 décembre 2018, a modifié la loi fédérale pour établir que toutes les parties de la plante de cannabis (y compris ses cannabinoïdes, ses dérivés et ses extraits) dont la concentration en delta-9 THC ne dépasse pas 0,3 % en poids sec doivent être classées comme étant du chanvre et cesser d'être considérées comme étant des substances contrôlées. Cependant, en dépit de l'adoption du projet de loi *Farm Bill* de 2018, il reste des incohérences dans les lois fédérales et étatiques ainsi que des incertitudes concernant leur mise en application qui pourraient avoir des conséquences importantes sur les activités et la situation financière de la Société. En outre, la demande de produits contenant du cannabis, du chanvre ou des dérivés de ceux-ci est tributaire de plusieurs facteurs d'ordre social, politique et économique qui échappent au contrôle de la Société, et chacun de ces facteurs pourrait provoquer des variations des prix ou des baisses de la demande ou de l'offre du marché susceptibles de nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

Depuis la date d'acquisition, les activités de SugarLeaf ont contribué pour un montant de 2 682 \$ au total des produits et pour un montant de 12 340 \$ à la perte consolidée provenant des activités d'exploitation, compte non tenu de la dépréciation du goodwill de SugarLeaf. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice 2020, la direction estime que le total des produits provenant des ventes et services de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 aurait été approximativement de 29 232 \$ et que la perte consolidée découlant des activités d'exploitation, compte non tenu de la dépréciation du goodwill, pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 aurait été approximativement de 72 554 \$. La société considère que ces chiffres pro forma fournissent une mesure approximative initiale de la performance de la Société combinée et fournissent un point de référence initial de comparaison pour les périodes futures. Pour déterminer ces montants, la direction a considéré que les ajustements de la juste valeur et les frais d'acquisition liés à ce regroupement d'entreprises auraient été les mêmes que si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} avril 2019.

Neptune et SugarLeaf étaient parties à un accord préexistant en vertu duquel Neptune a effectué des paiements anticipés de 1 566 \$ pour l'achat de biens auprès de SugarLeaf. La relation préexistante a pris fin lorsque Neptune a acquis SugarLeaf.

Les coûts liés à l'acquisition pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 de 2 211 \$ ont été exclus de la contrepartie transférée et ont été comptabilisés à titre de charges dans les frais de vente, généraux et charges administratives à l'état consolidé du résultat net et du résultat global dans le secteur du siège social.

Le goodwill résultant de l'acquisition ci-dessus est principalement attribuable aux synergies avec les activités existantes et à d'autres immobilisations incorporelles ne pouvant pas être comptabilisées séparément, y compris le regroupement des effectifs. Le goodwill a été alloué au secteur du cannabis, lequel représente le plus bas niveau pour lequel le goodwill fait l'objet d'une surveillance aux fins de la gestion interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont déductibles aux fins fiscales.

Au 31 mars 2020, cette répartition du prix d'achat est finale.

Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle

Solde au 1 ^{er} avril 2019	— \$
Entrées par voie de regroupement d'entreprises	94 376
Variation de la juste valeur	(97 208)
Effet des variations des cours de change	2 832
Solde au 31 mars 2020	— \$

Le passif au titre de la contrepartie éventuelle est inclus dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur du passif au titre de la contrepartie éventuelle a été réévaluée au 31 mars 2020 pour tenir compte de la révision de la valeur actualisée des paiements prévus au titre de la contrepartie supplémentaire, établie en utilisant un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 15,0 % pour les paiements en trésorerie (16,0 % à l'acquisition) et de 20,0 % pour les paiements pouvant être réglés en trésorerie ou en actions (26,3 % à l'acquisition). Les taux d'actualisation ajustés en fonction du risque sont fondés sur le coût moyen pondéré du capital de SugarLeaf et ils tiennent compte des facteurs de risque propres à chaque catégorie de la contrepartie éventuelle. La baisse des taux d'actualisation ajustés en fonction du risque par rapport à la date d'acquisition s'explique par la diminution du risque inhérent aux prévisions de flux de trésorerie ayant servi à estimer les paiements.

Les principales données non observables utilisées sont le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque, la croissance prévue du chiffre d'affaires et du BAIIA, la croissance de la marge, ainsi que les frais de vente, généraux et charges administratives prévus. La croissance prévue du chiffre d'affaires et du BAIIA a considérablement diminué par rapport aux valeurs utilisées à la date d'acquisition en raison du recul du prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre, qui est passé à 1,3 \$ le kilogramme au 31 mars 2020, contre 5 \$ à l'acquisition, et de la réduction des volumes de ventes prévus.

La modification du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque susmentionné pour refléter une variation de 1 % ou la modification du prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre susmentionné pour refléter une variation de 10 % aurait un effet de néant sur la contrepartie éventuelle au 31 mars 2020, en supposant que toutes les autres variables restent constantes.

Goodwill

Un test de dépréciation du goodwill est effectué chaque année, ou plus fréquemment si un indice de dépréciation se manifeste. La dépréciation est calculée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles le goodwill est attribué avec la valeur comptable des UGT. Aux fins du test de dépréciation, l'UGT correspond au niveau le plus bas au sein de la Société pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne.

Au troisième trimestre de l'exercice 2020, la direction a déterminé qu'un indice de dépréciation existait en raison du recul du prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre et de la réduction des volumes de ventes prévus pour l'UGT SugarLeaf. La valeur recouvrable de l'UGT SugarLeaf a été calculée selon la valeur d'utilité et il a été établi qu'elle était inférieure à la valeur comptable, ce qui a donné lieu à une perte de valeur du goodwill de 44 097 \$. Au quatrième trimestre de l'exercice 2020, le prix de l'huile raffinée de CBD dérivée du chanvre a poursuivi sa descente, tout comme les volumes de ventes prévus, en raison de la situation économique. La Société a donc comptabilisé, au quatrième trimestre de 2020, une nouvelle perte de valeur du goodwill de 37 984 \$, après avoir conclu que la valeur recouvrable fondée sur la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

La valeur d'utilité a été estimée à partir des projections des flux de trésorerie actualisés au moyen d'un taux d'actualisation de 18%. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») pour des entreprises comparables exerçant leurs activités dans des secteurs similaires à celui de l'UGT, obtenu à partir d'informations publiées disponibles. La détermination du CMPC exige une analyse séparée du coût des capitaux propres et du coût des emprunts, et tient compte d'une prime de risque fondée sur une évaluation des risques liés aux flux de trésorerie projetés de l'UGT.

L'établissement des prévisions de flux de trésorerie tient compte des résultats d'exploitation réels, de l'expérience passée et des prévisions financières sur quatre ans qui reflètent la conjoncture économique courante et intègrent un taux de croissance final de 2,5 %.

Les hypothèses utilisées par la Société dans le modèle fondé sur la valeur d'utilité sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Ce modèle est particulièrement sensible aux flux de trésorerie futurs prévus puisque s'ils ne se matérialisent pas, une perte de valeur pourrait devoir être comptabilisée dans une période future.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Charges corporatives générales et administratives

Les charges corporatives générales et administratives sont des montants qui ne sont pas attribués à des secteurs et comprennent les dépenses suivantes : salaires et charges sociales, y compris la rémunération à base d'actions des départements administratifs et du marketing, incluant le conseil d'administration, les frais corporatifs et juridiques, les honoraires professionnels, les communications, les relations avec les investisseurs et les dépenses reliées au siège social telles que les assurances et les dépenses liées aux technologies de l'information et aux ressources humaines. Les charges corporatives générales et administratives se sont chiffrées à 8 007 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, en hausse de 5 653 \$ par rapport à 2 354 \$ pour la

période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les charges corporatives générales et administratives se sont chiffrées à 34 593 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en hausse de 25 678 \$ par rapport à 8 915 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

L'augmentation pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 est principalement attribuable à une hausse de la rémunération à base d'actions de 2 255 \$, à un accroissement des salaires et charges sociales et de la prime de 2 150 \$, à une hausse des frais corporatifs et des honoraires professionnels et comptables de 342 \$, à une augmentation des frais de représentation et de déplacement de 110 \$, à une hausse des frais liés aux relations avec les investisseurs de 103 \$ et à une hausse de la provision pour litiges de 118 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, l'augmentation est principalement attribuable à une hausse de la rémunération à base d'actions de 12 711 \$, à un accroissement des salaires et charges sociales et de la prime de 4 626 \$ (une somme de 1 218 \$ a été comptabilisée aux termes du contrat de travail du chef de la direction), aux indemnités de départ et coûts reliés au changement de chef de la direction de 1 263 \$, à une hausse des frais juridiques pour litiges de 1 599 \$, aux frais d'acquisition de 2 211 \$, à une augmentation des frais de représentation et de déplacement de 364 \$, à une hausse des charges liées aux TI de 227 \$, à une augmentation des dépenses de marketing de 352 \$, à une hausse des amortissements de 285 \$, à une hausse de la provision pour litiges de 349 \$ et à une augmentation des dépenses liées aux ressources humaines de 694 \$ liée aux frais de recrutement.

Charges financières nettes

Les produits financiers nets se sont chiffrés à 1 545 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, ce qui représente une variation de 1 583 \$ par rapport à des charges financières nettes de 38 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Les produits financiers nets se sont chiffrés à 1 451 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ce qui représente une variation de 1 660 \$ par rapport à des charges financières nettes de 209 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020, les produits financiers nets sont essentiellement attribuables au gain de change résultant de la hausse du taux de change du dollar américain appliquée au produit brut du placement privé et au programme de placement au cours du marché aux États-Unis.

Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle

La variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle a représenté un profit de 36 782 \$ et de 97 208 \$, respectivement, pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020. Se reporter à la rubrique « Contrepartie éventuelle » de l'analyse des résultats du secteur cannabis plus haut.

Impôt sur le résultat

La perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 comprend une charge d'impôt sur le résultat de 4 675 \$, comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 16 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. La perte nette pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 comprend une charge d'impôt sur le résultat de 4 601 \$, comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 170 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 s'explique principalement par un passif d'impôt différé découlant de la variation nette du profit éventuel et le goodwill liés à SugarLeaf. Avant la dépréciation et la reprise de la contrepartie éventuelle au quatrième trimestre, ces montants s'annulaient et c'est pourquoi il n'y avait pas de différence temporaire.

Perte nette

La Société a dégagé une perte nette de 39 239 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, soit une hausse de 26 855 \$ par rapport à 12 384 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a inscrit une perte nette de 60 863 \$, soit 37 671 \$ de plus que la perte nette de 23 192 \$ inscrite pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. L'aggravation de la perte nette, respectivement, pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 s'explique principalement par la hausse de la charge de rémunération à base d'actions liée au nouveau chef de la direction, l'augmentation des amortissements, de la dépréciation du goodwill et de la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les raisons évoquées ci-dessous à la rubrique sur le BAIIA ajusté, facteurs partiellement contrebalancés par la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle.

BAlIA ajusté¹

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, le BAlIA ajusté a diminué de 22 647 \$ par rapport à la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 pour s'établir à (25 354) \$. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, le BAlIA ajusté a diminué de 32 458 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 mars 2019 pour s'établir à (40 572) \$. La diminution du BAlIA ajusté pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2020 comparativement aux périodes correspondantes de 2019 est principalement attribuable aux investissements effectués dans le secteur cannabis pour accroître les effectifs en prévision de l'augmentation des volumes de ventes ainsi qu'à une hausse des salaires et charges sociales. La diminution s'explique aussi par une charge hors trésorerie liée à des services de marketing et de codéveloppement rendus en échange de bons de souscription, la hausse des frais juridiques et les mêmes raisons mentionnées plus haut à la rubrique sur les charges corporatives générales et administratives.

¹ Le BAlIA ajusté n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos activités d'exploitation, nos programmes de recherche et de développement, nos investissements dans nos activités liées au cannabis, nos dépenses en capital et nos acquisitions sont principalement financés par les fonds provenant du produit brut du placement privé et de la vente des activités liées au krill, par nos liquidités, ainsi que par l'émission de titres d'emprunt, de bons de souscription et d'actions ordinaires.

Activités d'exploitation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 5 956 \$. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont établies à 4 945 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels de 1 011 \$ est principalement attribuable aux variations des clients et autres débiteurs, des charges payées d'avance, des produits différés et des fournisseurs et autres créditeurs, qui ont ramené à 5 956 \$ les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation. Ces sorties de trésorerie affectées aux activités d'exploitation reflètent principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis et les charges payées d'avance liées à l'établissement du programme de placement au cours du marché.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 3 281 \$. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont établies à 10 579 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels de 7 297 \$, qui est principalement attribuable aux variations des provisions pour litiges, des clients et autres débiteurs, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, a ramené à 3 281 \$ les sorties de trésorerie affectées aux activités d'exploitation. Ces sorties de trésorerie affectées aux activités d'exploitation reflètent principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis et les nouveaux développements de certains litiges.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 31 431 \$. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont établies à 22 746 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels de 8 685 \$ est principalement attribuable aux variations des provisions pour litiges, des clients et autres débiteurs, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, qui ont ramené à 31 431 \$ les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation. Ces sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation reflètent principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis, les nouveaux développements de certains litiges, les charges payées d'avance liées à l'établissement du programme de placement au cours du marché, les coûts d'acquisition et les charges liées au nouveau chef de la direction.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 8 154 \$. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont établies à 16 159 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels de 8 005 \$, qui est principalement attribuable aux variations des provisions pour litiges, des clients et autres débiteurs, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, a ramené à 8 154 \$ les sorties de trésorerie affectées aux activités d'exploitation. Ces sorties de trésorerie affectées aux activités d'exploitation reflètent principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis et les nouveaux développements de certains litiges.

Activités d'investissement

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été consacrées principalement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (5 087) \$ requises aux usines de Sherbrooke et de la Caroline du Nord pour les activités liées au cannabis et à l'acquisition d'immobilisations incorporelles (181) \$. Les activités d'investissement comprennent également des intérêts reçus de 26 \$.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, exception faite de l'échéance d'un placement à court terme qui a généré des rentrées de trésorerie de 12 \$, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été consacrées principalement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (809) \$, de logiciels (113) \$ requis à l'usine de Sherbrooke pour les activités liées au cannabis et au siège social, ainsi qu'au paiement au titre de contrats de licence (1 882) \$ principalement liés aux titres de propriété intellectuelle avec Lonza (se reporter à la section Contrat pluriannuel de licence de propriété intellectuelle et de capsules avec Lonza). Les activités d'investissement comprennent également des intérêts reçus de 26 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, exception faite de la vente d'actions d'Acasti qui a généré des rentrées de 5 318 \$, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été consacrées principalement à l'acquisition de SugarLeaf (15 770) \$ de même qu'à l'acquisition d'immobilisations corporelles (13 786) \$ requises aux usines de Sherbrooke et de la Caroline du Nord

pour les activités liées au cannabis et à l'acquisition d'immobilisations incorporelles (487) \$. Les activités d'investissement comprennent également des intérêts reçus de 151 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, exception faite de l'échéance d'un placement à court terme qui a généré des rentrées de trésorerie de 2 374 \$, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été consacrées principalement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (6 738) \$, de logiciels (260) \$ requis à l'usine de Sherbrooke pour les activités liées au cannabis et au siège social, ainsi qu'au paiement au titre de contrats de licence (2 092) \$ principalement liés aux titres de propriété intellectuelle avec Lonza (se reporter à la section Contrat pluriannuel de licence de propriété intellectuelle et de capsules avec Lonza). Les activités d'investissement comprennent également des intérêts reçus de 223 \$.

Activités de financement

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, les activités de financement ont généré des rentrées de trésorerie de 7 029 \$ provenant principalement du produit net de 6 717 \$ tiré du placement au cours du marché et de l'exercice d'options de la Société pour 1 445 \$, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution nette des prêts et emprunts de 600 \$, les retenues d'impôt payées par suite du règlement d'unités d'actions restreintes visant des actions émises de 331 \$, le paiement d'obligations locatives de 105 \$ et les intérêts payés de 96 \$.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, les activités de financement ont généré des rentrées de trésorerie de 337 \$ provenant principalement de la variation de la ligne de crédit bancaire de 620 \$ et du produit de l'exercice d'options de la Société de 43 \$, facteurs partiellement contrebalancés par le remboursement des prêts et emprunts de 269 \$ et le paiement des intérêts de 57 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, les activités de financement ont généré des rentrées de trésorerie de 62 513 \$ provenant principalement du produit net du placement privé de 51 475 \$, du produit net de 6 717 \$ tiré du placement au cours du marché et de l'exercice d'options de la Société pour 6 458 \$, facteurs partiellement contrebalancés par les retenues d'impôt payées par suite du règlement d'unités d'actions restreintes visant des actions émises de 962 \$, le remboursement de la ligne de crédit bancaire de 620 \$, le paiement d'obligations locatives de 384 \$ et le paiement d'intérêts de 360 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, les activités de financement ont généré des rentrées de trésorerie de 189 \$ provenant principalement du produit de l'exercice d'options de la Société de 1 698 \$ et de la variation de la ligne de crédit bancaire de 130 \$, facteurs partiellement contrebalancés par le remboursement des prêts et emprunts de 1 357 \$ et le paiement des intérêts de 282 \$.

Au 31 mars 2020, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 16 577 \$. La Société détient également un placement à court terme de 36 \$. La Société dispose d'une ligne de crédit bancaire autorisée de 5 000 \$ (échéant en novembre 2020), dont une tranche de 3 181 \$ était utilisée au 31 mars 2020.

À la date du présent rapport annuel, la capacité disponible du programme de placement au cours du marché en vigueur se chiffre à 31,4 millions de dollars. Plusieurs conditions doivent être remplies pour que la Société ait accès à ce programme et celui-ci engage l'agent à ne déployer que des efforts commerciaux raisonnables; il ne représente donc pas une source de financement garantie. De plus, le programme de placement au cours du marché peut être annulé par l'agent, à sa discrétion, en tout temps, sur préavis de 10 jours de bourse. La Société ne dispose d'aucune autre source de financement arrangé. Si la Société ne parvient pas à obtenir les financements additionnels requis ou à les obtenir à des conditions favorables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Nous nous attendons à ce que la Société continue d'enregistrer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs jusqu'à ce qu'elle atteigne un volume de ventes suffisant, ce qui devrait se produire au cours du prochain exercice. Elle pourrait toutefois continuer d'enregistrer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs plus longtemps que prévu. Si nous ne disposons pas de liquidités suffisantes, nous pourrions devoir refinancer ou restructurer la totalité ou une partie de notre dette à l'échéance ou avant, vendre des actifs ou contracter d'autres emprunts ou émettre des titres de capitaux propres, ce que nous n'arriverons pas nécessairement à faire ou que nous n'arriverons peut-être pas à faire selon des modalités que nous jugeons satisfaisantes.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de développer ses technologies et de commercialiser ses produits, de financer ses activités de recherche et de développement, incluant les activités liées au cannabis, ses frais de vente, généraux et charges administratives, ses dépenses en immobilisations et de faire face à ses obligations liées au remboursement de sa dette. La Société doit également assurer un financement adéquat pour soutenir les activités de fusion et d'acquisition. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation concernant son capital.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Périodes de trois mois terminées les		Exercices terminés les		
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	9 530	5 664	29 578	24 442	27 646
BAIIA ajusté ¹	(25 354)	(2 707)	(40 572)	(8 114)	(12 306)
Perte nette	(39 239)	(12 384)	(60 863)	(23 192)	9 339
Perte de base et diluée par action	(0,41)	(0,16)	(0,68)	(0,29)	0,22
Total des actifs			168 776	90 220	98 597
Fonds de roulement ²			21 579	4 665	26 472
Passifs financiers non courants			2 915	855	250
Capitaux propres			143 630	68 985	86 534

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont générés principalement par les secteurs nutraceutique et du cannabis. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	31 mars 2020	31 décembre 2019	30 septembre 2019	30 juin 2019
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	9 530	9 175	6 512	4 361
BAIIA ajusté ¹	(25 354)	(7 054)	(4 581)	(3 583)
Bénéfice net (perte nette)	(39 239)	5 603	(20 775)	(6 452)
Résultat de base et dilué par action	(0,41)	0,06	(0,23)	(0,08)

	31 mars 2019	31 décembre 2018	30 septembre 2018	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	5 664	6 538	7 071	5 168
BAIIA ajusté ¹	(2 707)	(1 923)	(1 228)	(2 257)
Perte nette	(12 384)	(3 658)	(3 050)	(4 100)
Résultat de base et dilué par action	(0,16)	(0,05)	(0,04)	(0,05)

¹ Le BAIIA ajusté n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement à la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

La diminution des produits pour le trimestre terminé le 31 mars 2019 est attribuable à une baisse des produits de redevances et des activités de solutions et la perte nette comprend des provisions pour litiges de 7 930 \$. La perte nette pour le trimestre terminé le 30 juin 2019 comprend des indemnités de départ et des coûts reliés de 412 \$, des frais d'acquisition de 367 \$ et des frais juridiques pour litiges de 1 037 \$. La perte nette pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019 comprend une rémunération à base d'actions de 7 879 \$, des frais d'acquisition de 1 792 \$, des amortissements de 2 133 \$, des indemnités de départ et coûts reliés de 850 \$, une variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de 4 083 \$ et des frais juridiques pour litiges de 561 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 31 décembre 2019 comprend une variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de 64 509 \$, une rémunération à base d'actions de 4 503 \$, des amortissements de 2 556 \$, une charge hors trésorerie liée aux services rendus en échange de bons de souscription de 1 053 \$ et une dépréciation du goodwill de 44 096 \$. La perte nette du trimestre terminé le 31 mars 2020 comprend une variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de 36 782 \$, une rémunération à base d'actions de 3 356 \$, des amortissements de 2 612 \$, une dépréciation des stocks de 2 082 \$, une charge hors trésorerie liée aux services rendus en échange de bons de souscription de 17 544 \$, une charge d'impôt sur le résultat de 4 675 \$ et une dépréciation du goodwill de 41 451 \$.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autres que celles touchant les capitaux propres) survenues entre les 31 mars 2020 et 2019 :

Postes	Augmentation (Diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 758	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Placements à court terme	(12)	Libération de placements à court terme réservés
Clients et autres débiteurs	4 987	Calendrier d'encaissement des comptes débiteurs et acquisition de SugarLeaf
Charges payées d'avance	1 202	Renouvellement des services et acquisition de SugarLeaf
Stocks	4 054	Augmentation des travaux en cours et des produits finis pour les ventes futures et acquisition de SugarLeaf, déduction faite de la dépréciation des stocks
Autres actifs	(2 835)	Partie de la participation dans Acasti transférée dans le cadre du règlement d'un litige
Immobilisations corporelles	13 005	Amélioration à l'usine de Sherbrooke pour les activités liées au cannabis, déduction faite de l'amortissement, et augmentation découlant de l'acquisition de SugarLeaf
Actifs au titre de droits d'utilisation	1 386	Adoption de l'IFRS 16 - Contrats de location. Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables et modifications comptables futures ». Acquisition de SugarLeaf
Immobilisations incorporelles	17 868	Immobilisations incorporelles comptabilisées à l'acquisition de SugarLeaf. Se reporter à la rubrique « Acquisition des actifs de SugarLeaf ». Hausse légèrement atténuée par l'amortissement d'un actif incorporel.
Goodwill	35 583	Goodwill comptabilisé à l'acquisition de SugarLeaf, déduction faite de la perte de valeur. Se reporter à la rubrique « Acquisition des actifs de SugarLeaf ».
Crédits d'impôt recouvrables	32	Crédits d'impôt supplémentaires au titre des dépenses admissibles
Autre actif à long terme	(3 472)	Vente d'une partie de la participation dans Acasti et variation de la juste valeur de la participation dans Acasti.
Fournisseurs et autres créditeurs	3 932	Augmentation des achats liés aux stocks et aux immobilisations corporelles et acquisition de SugarLeaf
Obligations locatives	1 591	Adoption de l'IFRS 16 – Contrats de location. Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables et modifications comptables futures ». Augmentation découlant de l'acquisition de SugarLeaf
Prêts et emprunts	(286)	Remboursements nets d'emprunts
Produits différés	(7)	Paievements reçus au titre de produits qui seront expédiés ultérieurement
Provisions	(6 849)	Règlement en actions ordinaires et transfert de la participation dans Acasti
Avantages incitatifs différés	(208)	Adoption de l'IFRS 16 - Contrats de location. Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables et modifications comptables futures »
Créditeurs à long terme	(300)	Reclassement dans les fournisseurs et autres créditeurs
Passifs d'impôt différé	4 818	Charge d'impôt sur le résultat
Autre passif	1 218	Augmentation de l'incitatif à long terme consenti au chef de la direction

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 31 mars 2019.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les dirigeants et les membres du conseil d'administration sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 9 % des actions avec droit de vote de la Société. Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

Le 11 novembre 2019, Neptune a annoncé qu'elle avait conclu une entente collaborative avec International Flavors & Fragrances Inc. (« IFF ») pour co-développer des produits extraits de chanvre pour les marchés de la distribution de masse et de la santé et du bien-être. App Connect Service, Inc. (« App Connect »), société contrôlée indirectement par Michael Cammarata, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Neptune, est aussi partie à l'entente et fournira des services de stratégie et promotion marketing.

Dans le cadre de ce partenariat stratégique de développement de produits, IFF mettra à contribution sa propriété intellectuelle pour le goût, les arômes et la nutrition afin de fournir des huiles essentielles et des ressources de développement de produits. Neptune mettra à contribution ses procédés exclusifs d'extraction à l'éthanol froid et sa propriété intellectuelle sur la formulation pour produire des extraits à spectre large et complet de grande qualité pour le développement, la fabrication et la commercialisation de produits extraits de chanvre, infusés d'huiles essentielles, destinés aux marchés des cosmétiques, des soins personnels et des produits d'entretien ménager.

Comme il est expliqué plus loin, les premiers produits ont été lancés sous la marque Forest Remedies^{MC} de Neptune. Le lancement initial comprendra une variété de produits topiques dans la catégorie de l'aromathérapie. D'autres lancements de catégories devraient suivre et le nombre total d'unités de gestion des stocks (« UGS ») pourrait au final dépasser 50 UGS. Neptune sera responsable de la commercialisation et de la vente des produits. Neptune recevra les montants tirés de la vente des produits et versera à son tour une redevance à IFF et aussi à App Connect, associée à la vente des produits développés en commun. Le paiement de redevances à App Connect, a été approuvé par la TSX, sous réserve de certaines conditions.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 31 mars 2020 :

						31 mars 2020
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements exigibles annuellement						
Fournisseurs et autres créditeurs et créiteurs à long terme	13 007 \$	13 007 \$	12 452 \$	555 \$	— \$	— \$
Obligations locatives ⁱ⁾	1 591 \$	1 849 \$	557 \$	904 \$	388 \$	—
Prêts et emprunts ⁱⁱ⁾	3 181	3 209	3 209	—	—	—
Ententes de recherche et de développement	—	577	577	—	—	—
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	—	1 335	1 335	—	—	—
Autre passif ⁱⁱⁱ⁾	1 218	21 093	—	—	—	21 093
Autres ententes ^{iv)}	—	1 250	734	344	172	—
	18 997 \$	42 320 \$	18 864 \$	1 803 \$	560 \$	21 093 \$

i) Compte tenu des paiements d'intérêts à effectuer sur les obligations locatives correspondant à l'actualisation.

ii) Compte tenu des paiements d'intérêts à effectuer sur les prêts et emprunts.

iii) Selon le contrat de travail du chef de la direction, un avantage incitatif à long terme est payable si la capitalisation boursière de la Société atteint un certain niveau (se reporter à la note 24 des états financiers consolidés).

iv) Selon les termes de l'entente (se reporter à la rubrique « Éventualités » ci-après), la Société doit payer des redevances correspondant à 1 % de ses produits pour une durée illimitée. Le montant présenté dans le tableau ne tient pas compte des redevances, car il est impossible d'en déterminer le montant.

Aux termes de ses ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2020, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan significatives au 31 mars 2020, à l'exception des engagements suivants :

Le 2 novembre 2017, Neptune a conclu un accord commercial exclusif pour un ingrédient de spécialité en combinaison avec des cannabinoïdes provenant du cannabis ou du chanvre pour une période de 11 ans avec des volumes de ventes annuels minimums débutant en 2019. Le 31 janvier 2020, Neptune a conclu d'autres accords commerciaux pour le même ingrédient de spécialité en combinaison avec des produits à base d'huile de poisson pour une période de 8 ans en remplacement d'un accord précédent qui a été résilié (se reporter à la note 13). Aux termes de ces accords conclus avec la même tierce partie, Neptune paiera des redevances sur les ventes. Pour maintenir l'exclusivité, Neptune doit atteindre des volumes de ventes annuels minimums pour la durée des accords, lesquels volumes minimums sont atteints. Le montant total résiduel correspondant des redevances minimales est de 5 310 \$. Ces accords ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Le 21 décembre 2018, Neptune a conclu un accord de licence de propriété intellectuelle et de capsules pour une période de 5 ans avec Lonza. Toutes les redevances basées sur les ventes nettes de capsules supérieures aux volumes minimums requis seront comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées dans le coût des ventes. Cet accord n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Au 31 mars 2020, Neptune a contracté des engagements d'achat d'environ 1 355 \$ relativement à des projets d'investissement. Ces engagements sont pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a conclu un accord pour assurer la sécurité de son usine de fabrication de cannabis. Cet accord donne lieu à une dépense annuelle approximative de 172 \$ pour les cinq prochains exercices. La Société a également signé divers autres contrats, et le montant résiduel correspondant à ces contrats s'élève à 1 727 \$ au 31 mars 2020. Cet accord est pris en compte dans le tableau ci-dessus.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Les plus importantes actuellement en cours sont les suivantes :

- i) Le 21 mars 2019, la Société a reçu un jugement de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») concernant certaines réclamations déjà mentionnées, présentées par une société contrôlée par un ancien chef de la direction de la Société contre la Société à l'égard de certains versements de redevances qui seraient dus à un ancien chef de la direction selon les modalités d'une entente intervenue le 23 février 2001 entre Neptune et une société contrôlée par un ancien chef de la direction (l'« entente »). La Cour a déclaré que, selon les modalités de l'entente, la Société devrait verser sur une base semestrielle des redevances correspondant à 1 % de ses produits, pour une durée illimitée. Certaines modalités de cette entente sont contestées. D'après les informations actuellement disponibles, une provision de 1 116 \$ a été comptabilisée à l'égard de cette réclamation au 31 mars 2020.
- ii) En août 2014, la Société a engagé une procédure d'arbitrage contre un client d'huile de krill qui lui doit une somme d'environ 5 203 \$ (3 700 \$ US). La totalité du compte client a été radiée en février 2015. Dans sa demande reconventionnelle, ce client demande une somme au titre de dommages-intérêts. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, le montant de la demande reconventionnelle a été modifié à 173 millions de dollars (201 millions de dollars australiens). La Société entend poursuivre sa réclamation visant le montant impayé et opposer une défense vigoureuse à la demande reconventionnelle modifiée. D'après les informations actuellement disponibles, aucune provision n'a été comptabilisée pour ce litige au 31 mars 2020. Les audiences relatives à l'arbitrage ont eu lieu en juillet 2019. La Société attend la sentence arbitrale.

L'issue de ces réclamations et poursuites contre la Société ne peut être établie avec certitude et est sujette à leur résolution future, compte tenu des incertitudes inhérentes aux litiges.

PROVISIONS

Outre la provision susmentionnée qui est comptabilisée selon les termes d'une entente intervenue avec une société contrôlée par un ancien chef de la direction de la Société, Neptune a réglé une réclamation pour laquelle une provision avait été comptabilisée au 31 mars 2019. Le 10 mai 2019, Neptune a annoncé un règlement avec un ancien chef de la direction de la Société. Aux termes de l'entente conclue, Neptune a convenu d'émettre 600 000 actions ordinaires sur le capital autorisé (en conformité avec les règlements sur les valeurs mobilières) et de transférer 2 100 000 actions d'Acasti détenues par la Société à un ancien chef de la direction. Au 31 mars 2019, les actions ordinaires d'Acasti transférables à un ancien chef de la direction, d'une valeur de 2 835 \$, étaient présentées dans les autres actifs courants à l'état de la situation financière. Neptune avait également accepté de rembourser des frais juridiques minimales.

Au 31 mars 2019, une provision pour litiges de 5 835 \$ a été comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière relativement à ce règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, les 2 100 000 actions d'Acasti détenues par la Société ont été transférées et les 600 000 actions ordinaires de la Société ont été émises à un ancien chef de la direction. Neptune a reçu une quittance complète et finale de toutes les revendications liées à cette affaire.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants des transactions et les soldes de l'état de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019. Certaines méthodes ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons comme critiques si leur application nécessite un degré important de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une incidence significative sur les résultats d'exploitation ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les éléments ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- l'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler tout objet de litige;
- l'évaluation de la réalisation des critères de performance sur les options et UAD pour mesurer la charge de rémunération à base d'actions;
- l'évaluation de la juste valeur des services rendus en contrepartie de bons de souscription;
- l'évaluation de la période de comptabilité servant à comptabiliser la rémunération à base d'actions assujetties à des conditions de marché et sans égard au marché, tout comme les bonis qui sont basés sur l'atteinte d'objectifs de capitalisation boursière; et
- l'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôts.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- l'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers;
- l'estimation de la juste valeur des bonis et options qui sont basés sur des conditions de marché et sans égard au marché;

- l'estimation de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et de la contrepartie cédée pour l'entreprise acquise, incluant la contrepartie éventuelle connexe; et
- l'estimation de la provision pour litige, car elle dépend de l'issue des procédures judiciaires.

Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, autres que ses stocks, crédits d'impôt à recevoir et recouvrables, et actifs d'impôt différé, à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur ne fait l'objet d'une reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir diminué. La perte de valeur du goodwill est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle le goodwill se rattache. La Société définit ses UGT en se fondant sur la façon dont elle surveille à l'interne le goodwill acquis et en obtient des avantages économiques. La dépréciation pour une UGT est allouée en premier afin de réduire le goodwill. Une dépréciation liée au goodwill n'est pas renversée dans les périodes subséquentes.

Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est normalement déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

Impôt sur le résultat

La Société est tenue de procéder à une évaluation afin de déterminer si l'actif ou le passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Se reporter également aux notes 2 d), 3, 4, 9, 12, 14 f), 17, 18 et 24 des états financiers consolidés annuels.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet de l'application initiale de cette norme à la date de la première application, soit le 1^{er} avril 2019. L'information comparative présentée dans les états financiers et le rapport de gestion n'a pas été retraitée, c'est-à-dire qu'elle est présentée, comme elle l'a été antérieurement, selon l'IAS 17 et les interprétations connexes.

Se reporter à la note 3 q) des états financiers consolidés pour de l'information additionnelle.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par M. Michael Cammarata, à titre de chef de la direction, et D^{re} Toni Rinow, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »)

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des CPCI visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée et que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient efficaces en date du 31 mars 2020.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des CIIF afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité des CIIF de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF étaient efficaces en date du 31 mars 2020 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013 Framework) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les CIIF.

Limitation de l'étendue de la conception

La Société a limité l'étendue de ces CPCI et CIIF afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures d'une entreprise acquise depuis une période maximale de 365 jours avant le dernier jour de la période visée par la déclaration annuelle. La Société a choisi d'exclure les activités acquises de SugarLeaf comme le permet le Règlement 52-109.

Le tableau qui suit présente l'information financière sommaire incluse dans les états financiers consolidés annuels de la Société relative aux contrôles de l'entreprise acquise faisant l'objet de l'exclusion :

SugarLeaf	Du 24 juillet au
Principales informations financières tirées de l'état du résultat net	31 mars 2020
Total des produits	2 682 \$
Perte provenant des activités d'exploitation ¹⁾	7 589

¹⁾ Excluant les frais d'acquisition encourus

Comme la dépréciation du goodwill a été incluse dans le test des CPCI et CIIF de la Société, elle est exclue du tableau qui précède.

SugarLeaf	Au
Principales informations financières tirées de l'état de la situation financière	31 mars 2020
Total des actifs courants	6 046 \$
Total des actifs non courants	6 325
Total des passifs courants	855
Total des passifs non courants	5 374

Comme le goodwill et les immobilisations incorporelles ont été inclus dans le test des CPCI et CIIF de la Société, ils sont exclus du tableau qui précède.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et, sans restriction, les risques suivants :

- le risque lié aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs jusqu'à ce que le volume des ventes soit suffisant;
- le risque lié à notre besoin potentiel de conclure des financements additionnels pour exécuter notre stratégie de croissance;
- le risque inhérent au secteur du cannabis;
- le risque lié aux lois et règlements et aux lignes directrices, dont les modifications pourraient faire augmenter nos coûts et, individuellement ou collectivement, nuire à nos activités;
- le risque que nous ne soyons pas en mesure de gérer notre croissance efficacement ou d'exécuter notre stratégie de croissance;
- le risque que des acquisitions ou des placements ne génèrent pas les rendements prévus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation;
- le risque d'échec de l'établissement et de la gestion des acquisitions, des collaborations, des coentreprises ou des partenariats, ce qui pourrait nuire à notre croissance;

- le risque lié aux marchés très concurrentiels de nos produits et services, et le fait que nous pourrions être incapables de livrer concurrence efficacement sur ces marchés;
- le risque que nous ne puissions respecter le calendrier de développement des projets;
- le risque que nos clients nous exposent au risque de crédit;
- le risque lié au fait que nos ventes sont souvent dépourvues d'engagements à long terme;
- le risque que des conflits d'intérêts surgissent entre nous et nos dirigeants et administrateurs;
- le risque lié à la contamination ou aux manipulations des produits ou aux problèmes ou inquiétudes en matière de qualité, de sécurité et d'intégrité des produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation;
- le risque lié à notre capacité de prévoir avec exactitude les produits d'exploitation, les coûts et les ventes;
- le risque lié au fait que nous dépendons de nos activités de fabrication pour la production d'une quantité importante des produits à base de cannabis ou de chanvre que nous prévoyons vendre;
- le risque lié au fait que notre succès futur dépend des ventes de nos produits de consommation et de nos solutions clés en main;
- le risque lié au fait que nos activités dépendent de certains fournisseurs, fabricants contractuels et distributeurs, et le fait que ces tiers ne puissent ou ne veulent s'acquitter de leurs obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur nous;
- le risque que les assurances que nous avons souscrites ne soient pas suffisantes pour couvrir les pertes que nous pourrions subir;
- le risque lié au fait que si nos méthodes de gestion des risques ne sont pas efficaces, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers;
- le risque que nous soyons visés par des réclamations en responsabilité de produit ou par des mesures d'application de la loi;
- le risque que nos produits fassent l'objet de rappels pour diverses raisons, ce qui pourrait nous obliger à engager des ressources importantes en gestion et en capital;
- le risque lié au fait que nos fabricants pourraient être incapables de respecter les exigences des BPF;
- le risque lié aux fluctuations des taux de change, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers;
- le risque lié au fait que nous devons maintenir avec succès et/ou mettre à niveau nos systèmes de technologie de l'information, et notre incapacité de le faire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation;
- le risque que nous soyons exposés aux risques et aux coûts associés aux atteintes à la sécurité, à la perte de données, aux fraudes sur les cartes de crédit et au vol d'identité, ce qui pourrait nous obliger à engager des dépenses imprévues et nous faire perdre des produits d'exploitation ainsi que nous exposer à d'autres risques;
- le risque que, si nous omettons de nous conformer aux lois sur la protection des données aux États-Unis et ailleurs, nous puissions nous faire imposer des amendes, des pénalités et d'autres coûts;
- le risque que la sensibilisation croissante à la santé et au bien-être entraîne des changements dans le secteur des produits de consommation et, si nous ne sommes pas en mesure de réagir rapidement et de façon rentable, que nos résultats d'exploitation et notre croissance future en souffrent;
- le risque lié au fait que nous devons faire des estimations et formuler des hypothèses dans le cadre de la préparation de nos états financiers;
- le risque lié au fait que nous sommes assujettis à l'impôt sur de multiples territoires, et les modifications touchant l'impôt pourraient se répercuter sur notre bénéfice;
- le risque lié au respect des lois et règlements sur le blanchiment d'argent de multiples territoires, y compris les restrictions visant les entreprises liées au cannabis;
- le risque lié aux lois des États-Unis qui pourraient rendre difficile l'ouverture de comptes bancaires pour notre entreprise;
- le risque lié au fait que nous sommes et pourrions devenir parties à des litiges futurs et à des procédures réglementaires;
- le risque lié au fait qu'une incertitude importante subsiste quant aux répercussions futures de la pandémie de COVID-19 sur nos activités;

- le risque que des catastrophes hors de notre contrôle, notamment des pandémies, puissent nuire à nos résultats d'exploitation ou causer des dommages à nos installations;
- le risque que la valeur de nos actifs incorporels ait une incidence négative sur nous;
- le risque lié au fait que notre succès commercial est en partie tributaire de nos droits de propriété intellectuelle;
- le risque que notre incapacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle puisse avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité de développer et de commercialiser nos produits;
- le risque inhérent au secteur des nutraceutiques;
- le risque que notre incapacité à maintenir nos approbations réglementaires et nos permis puisse avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats financiers;
- les travaux d'entretien prévus, les réparations imprévues, les défaillances de matériel et les perturbations logistiques;
- le risque associé à un changement aux États-Unis.

Outre les risques mentionnés ci-dessus, la Société est exposée aux risques propres au secteur et aux autres risques décrits plus en détail ci-après.

Risques inhérents au secteur du cannabis

- les recherches standardisées portant sur les effets du cannabis sont limitées;
- le secteur et le marché du cannabis sont relativement nouveaux au Canada, et ils pourraient ne pas continuer d'exister ou de se développer comme prévu, ou nous pourrions être incapables en bout de ligne d'obtenir du succès dans ce secteur et sur ce marché;
- nous disputerons les parts de marché avec d'autres sociétés autorisées par Santé Canada, dont certaines pourraient avoir des antécédents d'exploitation de plus longue durée et disposer de ressources financières et d'une expérience de fabrication et de commercialisation plus vastes que les nôtres;
- nos activités et nos ressources dans le secteur du cannabis au Canada sont tributaires d'une seule installation;
- nous pourrions être incapables d'attirer ou de maintenir en poste du personnel clé possédant de l'expérience suffisante dans le secteur du cannabis, et nous pourrions être incapables d'attirer, de former et de maintenir en poste les employés supplémentaires dont nous avons besoin pour notre développement et notre succès futur;
- la publicité défavorable ou la perception défavorable des consommateurs à l'égard du secteur du cannabis pourrait faire baisser la demande pour nos produits et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation;
- nous sommes assujettis aux risques inhérents aux fournisseurs exerçant des activités agricoles, y compris le risque de mauvaise récolte;
- nous dépendons de tierces parties pour notre approvisionnement en cannabis;
- nous pourrions être incapables de livrer nos produits de cannabis aux clients d'une manière sécuritaire et efficiente;
- nos produits de cannabis pourraient faire l'objet de rappels pour diverses raisons, ce qui pourrait nous obliger à engager des ressources importantes en gestion et en capital;
- le fardeau fiscal découlant des activités associées au cannabis et au chanvre que nous prévoyons exercer est toujours incertain.

Risques liés à la réglementation canadienne

- nous devons nous conformer aux exigences relatives aux licences et aux permis au Canada, et le non-respect de ces exigences pourrait nuire à nos activités;
- l'industrie du cannabis aux fins de consommation par des adultes et la réglementation connexe en sont encore en évolution;
- nous pourrions être incapables de nous conformer aux modifications des cadres réglementaires des provinces et territoires;
- en plus de la concurrence provenant des producteurs autorisés, nous sommes en concurrence avec les dispensaires illégaux et les fournisseurs sur le marché noir.

Risques liés à la réglementation américaine

- des modifications de la réglementation des États ou du gouvernement fédéral pourraient rendre difficile la production et la vente de nos produits aux États-Unis;
- en raison d'interprétations défavorables des lois régissant les activités de transformation du chanvre, nous pourrions faire l'objet de procédures d'application de la loi ou d'autres procédures judiciaires et d'une limitation de nos activités et de nos perspectives;
- des modifications des obligations de conformité à la réglementation, notamment la position de la FDA sur le CBD et d'autres cannabinoïdes en tant que qu'aliments ou ingrédients alimentaires, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos perspectives commerciales et nos résultats financiers;
- l'expansion internationale de nos activités pourrait nous exposer à d'autres risques liés à la réglementation et coûts de conformité;
- des modifications des exigences découlant des lois, de la réglementation ou des gouvernements ailleurs dans le monde pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Risques liés à nos titres

- la volatilité du cours de nos actions ordinaires pourrait influencer sur votre capacité de vendre ces actions selon des modalités favorables;
- nous n'avons actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible;
- si nos actions ordinaires ne sont pas suffisamment liquides, cela pourrait nuire à votre capacité de vendre vos actions;
- certaines lois canadiennes pourraient retarder ou empêcher un changement de contrôle;
- nous pourrions chercher à saisir des occasions ou à conclure des opérations qui pourraient nuire à nos activités et à notre situation financière.

Risques liés à notre statut en tant qu'émetteur fermé étranger

- en tant qu'émetteur fermé étranger, nous ne sommes pas assujettis aux mêmes obligations d'information aux termes des lois et règlements sur les valeurs mobilières américaines qu'un émetteur national américain, ce qui pourrait restreindre l'information publique offerte à nos actionnaires américains;
- nous pourrions perdre notre statut d'émetteur fermé étranger, ce qui nous obligerait à engager d'importants frais supplémentaires;
- il se pourrait que les investisseurs américains ne puissent faire exécuter certains jugements contre nous au Canada.

Risques liés aux instruments financiers

La présente section fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques. Se reporter à la note 20 b) des états financiers consolidés pour de l'information additionnelle.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable de ces actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Au 31 mars 2020, deux clients représentaient respectivement 13,3 % et 11,4 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2019, un client représentait 23,3 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé et des sociétés ouvertes. Le profil et la solvabilité des clients de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance-crédit dont le montant atteint habituellement 90 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 35 % (67 % en 2019) des produits de la Société sont libellés en dollars américains. La majeure partie des dépenses, y compris celles qui sont liées aux achats de matières premières, sont effectuées en dollars américains. Les fluctuations de la valeur du dollar américain (« \$ US ») par rapport au dollar canadien (« \$ CA ») présentent un risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

Les emprunts à taux fixe exposent la Société à un risque de juste valeur mais à aucun risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés.

Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus significatives qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Des risques et incertitudes additionnels, incluant ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, aux liquidités, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 10 juin 2020, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 106 217 703 et les actions ordinaires de la Société se négociaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également i) 15 796 199 options émises et en cours, ii) 75 671 unités d'actions différées émises et en cours, iii) 2 094 442 unités d'actions avec restrictions émises et en cours et iv) 6 175 000 bons de souscription émis et en cours. Chaque option, unité d'actions différée, unité d'actions avec restrictions et bon de souscription est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.